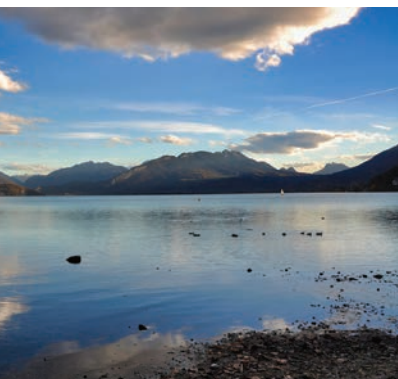
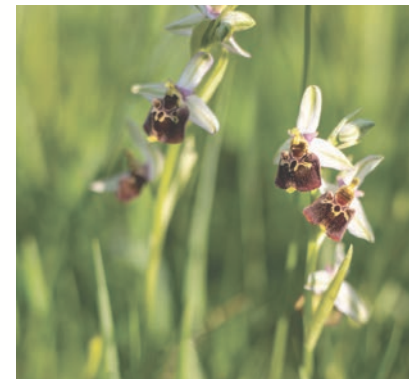
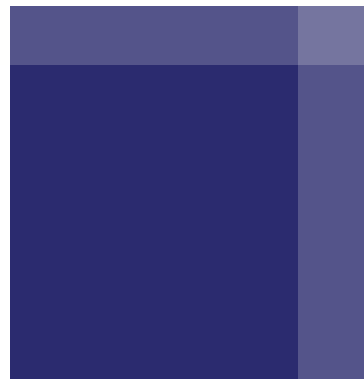
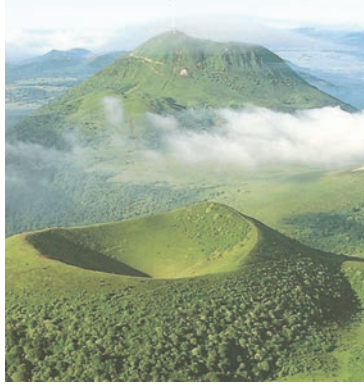




**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DREAL  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

**RAPPORT  
D'ACTIVITÉ**

**20  
19**



---

<b>Le mot de la direction .....</b>	<b>3</b>
<b>Changement climatique et transition écologique.....</b>	<b>6</b>
<b>Connaissance, évaluation et prospective.....</b>	<b>8</b>
<b>Habitat, construction, ville durable.....</b>	<b>9</b>
<b>Prévention des risques et des pollutions.....</b>	<b>13</b>
<b>Eau nature paysage .....</b>	<b>21</b>
<b>Politiques territoriales de développement durable .....</b>	<b>29</b>
<b>Infrastructures, contrôle des transports et des véhicules .....</b>	<b>32</b>
<b>Vie interne de la DREAL.....</b>	<b>38</b>
<b>Fonctions supports et vie des services .....</b>	<b>39</b>
<b>En direct des départements .....</b>	<b>41</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>48</b>
<b>Publications .....</b>	<b>51</b>

---



La fin de l'année 2019 a été marquée par l'accident de Lubrizol, qui a frappé tous les esprits. C'est à l'occasion de ce type d'accident que nos concitoyens, ont découvert pour certains, mesuré pour d'autres, toute l'importance des inspecteurs des DREAL qui effectuent des contrôles réguliers pour protéger les populations et l'environnement.

Nos actions d'instruction et de contrôle tiennent une place essentielle dans la protection des populations. Nombre d'autres accidents ont pu être évités grâce aux contrôles réguliers qu'effectuent nos agents, dans le respect de la norme et de l'égalité de traitement. C'est vrai pour les installations industrielles, tout autant que pour les transports et les ouvrages hydrauliques.

L'année 2019 a vu aussi aboutir ou avancer des concertations conduites par la DREAL avec ses partenaires, services et opérateurs de l'État, collectivités et acteurs socio-économique, sur des sujets éminemment d'actualité comme le logement, l'artificialisation des sols, ou la gestion coordonnée de la ressource en eau. Ces réflexions partagées permettent de concilier des enjeux parfois divergents, d'aménagement et de protection des milieux et des espèces, pour promouvoir un développement durable et cohérent.

La DREAL collecte, diffuse et partage la connaissance, en mettant à disposition de ses réseaux et du grand public des données et informations publiques. Les actions engagées ces deux dernières années pour faire connaître ce patrimoine et le partager témoignent de notre volonté de prendre en compte les besoins des utilisateurs de ces données.

Vous trouverez dans ce rapport d'activité quelques illustrations de la diversité des réalisations de l'année 2019, dans tous les champs de compétence de la DREAL, portées par des agents engagés et compétents, au service des citoyens et de l'environnement.

**Jean-Philippe DENEUVY, Directeur**



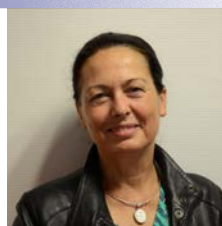
Jean-Philippe DENEUVY



Éric TANAYS



Ninon LÉGÉ



Estelle RONDREUX

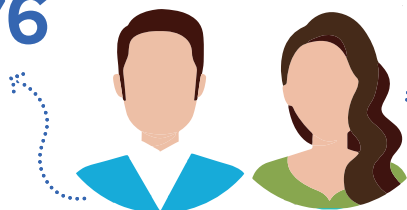


Yannick MATHIEU

# LA DREAL AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

La parité est une  
réalité à la DREAL

476



502

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est un service interministériel de l'État, relevant notamment des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

## Des agents au service de l'environnement

- pour la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la prévention des risques et des pollutions et la qualité de l'air.
- pour une politique de mobilité réduisant les risques et les impacts sur l'environnement.
- pour une politique de transports et de déplacements réduisant les impacts en matière d'environnement et de risques.

 **209** agents bénéficient du télétravail

## Une large palette de compétences

**675** agents sous tutelle des ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires

**231** agents sous tutelle du ministère de l'économie et des finances

**72** agents sous tutelle du ministère de l'agriculture

**48 ans** c'est l'âge moyen des agents de la DREAL en 2020

# 978 agents sur tout le territoire



📍 Implantations des unités départementales et interdépartementales de la DREAL, mais également des agents des services régionaux de la DREAL effectuant des missions de proximité (contrôleurs des transports terrestres, hydromètre, assistantes sociales).

📍 Sièges de la DREAL

📍 Implantation du pôle hydrométrie et prévision des crues Grand Delta et une partie du pôle "police de l'eau" sur l'axe Rhône-Saône

# CHANGEMENT CLIMATIQUE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## LA STRATÉGIE BAS-CARBONE DÉPLOYÉE EN RÉGION



La [stratégie nationale bas-carbone](#) (SNBC) donne des orientations pour mettre en œuvre, dans tous les secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone, circulaire et durable. Elle définit une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 2050.

L'État impulse et accompagne la mobilisation massive des collectivités locales, notamment en organisant des rencontres régionales. La rencontre du 4 juin 2019 à la préfecture de Région à Lyon, présidée par le préfet Pascal Mailhos a ainsi réuni près de 150 participants – entreprises, élus, architectes, techniciens...



Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat au Ministère de la transition écologique et solidaire a détaillé la stratégie de l'État, et le Conseil régional a présenté sa politique climat air énergie et le projet de [schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires](#).

Cette journée d'échanges a aussi permis le partage de démarches exemplaires engagées par les collectivités : le plan climat air énergie territorial de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, l'aménagement de la zone d'activités du Rocher de Vienne Condrieu agglomération, le parc éolien de Cham Longe à Saint -Etienne de Lugdarès, le développement du biogaz en Pays de Salers, la démocratie participative et l'action climat de la ville de Lyon. De belles idées et des exemples à suivre !

Le préfet a annoncé à cette occasion la mise en place d'un comité stratégique régional pour la transition énergétique co-présidé par l'État et le Conseil régional.



## NEIGE DE CULTURE : UNE PRATIQUE PLUS RESPONSABLE

Les effets du changement climatique sont de plus en plus sensibles. La région devrait connaître à l'avenir un climat plus sec, marqué par des périodes de sécheresses plus longues et plus intenses. Ces effets, cumulés à l'augmentation de la température impliquent une diminution probable du manteau neigeux et une accélération de la fonte de neige.

Or, l'industrie du ski est un élément majeur de l'économie régionale. Les stations se sont déjà équipées de systèmes d'enneigement artificiel et cette pratique s'accélère.

Ces infrastructures ont un impact sur l'environnement : ressource en eau, qualité de l'eau et biodiversité sont particulièrement affectées.

Pour répondre à cette demande croissante, les services de l'État, en concertation avec les principaux acteurs de la montagne, ont répondu, en co-construisant une doctrine régionale cohérente et adaptée aux enjeux. Validée en 2019, elle veille à ce que les projets soient compatibles avec la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau et avec les objectifs de protection de l'environnement, notamment en termes de préservation des zones humides ou des espèces protégées, voire le cas échéant des paysages.

Les maîtres d'ouvrages devront ainsi prendre en compte, en plus de l'aspect économique, les aspects environnementaux sous toutes leurs formes afin de les inscrire dans une logique durable et globale à l'échelle du territoire.

La région c'est :

- **118** stations de ski
- environ **92 000** emplois saisonniers
- environ **10 %** du tourisme français

## HARMONISATION RÉGIONALE DE LA GESTION DE LA SÉCHERESSE

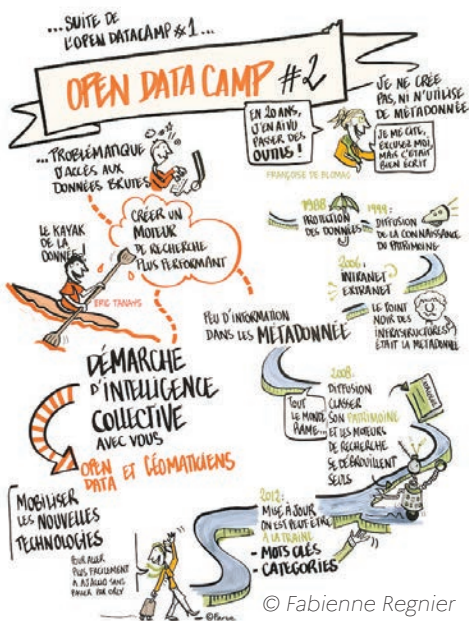
La gestion des épisodes de sécheresse et les restrictions d'usage sont définies par des arrêtés cadre départementaux. Mais les bassins et sous-bassins versants ne s'arrêtent pas aux limites des départements.

Sous l'impulsion de la DREAL, des travaux ont été engagés pour garantir une plus grande cohérence dans la gestion des épisodes de sécheresse dans la région. Dès l'été 2019, ces travaux se sont traduits par la mise en place de préfets coordonnateurs à l'échelle des sous-bassins interdépartementaux ainsi que l'installation de comités départementaux de l'eau dont la compétence dépasse désormais la seule gestion conjoncturelle de la sécheresse.



# CONNAISSANCE, ÉVALUATION ET PROSPECTIVE

## OPEN DATA CAMP : MIEUX EXPLOITER LES DONNÉES DE LA DREAL



En 2018, la DREAL avait organisé, avec le soutien du commissariat général au développement durable (CGDD), un « Open Data Camp » qui avait réuni les usagers des données diffusées par la DREAL.

Cette journée avait montré que la démultiplication des plateformes de diffusion et des formats constitue parfois un frein pour accéder aisément aux données diffusées par la DREAL.

Un outil de recherche performant qui irait trouver des résultats de recherche pertinents sur les diverses plateformes de diffusion de données pourrait répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs.

La rencontre de 2019, un an après, visait donc à poursuivre la démarche initiée en 2018 en impliquant le monde de la recherche et des entreprises, ainsi que des porteurs de plateformes de données.

Après une journée d'atelier, les participants ont identifié les principaux freins à l'accès aux données : c'est autant

la manière dont sont renseignées les métadonnées que la faible ergonomie des outils de catalogage. Il s'agirait donc dans un premier temps de travailler en synergie pour améliorer les outils existants. Après l'identification des problèmes et leviers, le CGDD dispose donc des informations nécessaires lui permettant d'orienter de futurs développements, et de poursuivre le travail avec le réseau d'acteurs.

## CHIFFRES CLÉS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

En fonction de leurs caractéristiques, les projets, documents d'urbanisme ou plans ou programmes peuvent être soumis à évaluation environnementale. Certains le sont de manière systématique, d'autres doivent faire l'objet d'un examen au cas par cas afin de déterminer, au regard de leurs impacts potentiels sur l'environnement, si une évaluation environnementale doit être réalisée. En 2019, la DREAL a instruit :

### PLANS ET PROGRAMMES

**622** demandes d'examen au cas par cas, soit une augmentation de **13 %** par rapport à 2018.

**66 %** concernent des PLU, 31 % des zonages d'assainissement

**279** demandes d'avis, soit une augmentation de **59 %** par rapport à 2018

**88 %** des avis concernent des documents d'urbanisme.

À noter des demandes en très forte augmentation sur des plans programmes complexes ( 24 PLUi, 24 PCAET, 12 SCOT).

### PROJETS

**617** demandes d'examen au cas par cas (en baisse de 7% par rapport à 2018)

**184** demandes d'avis

- **45 %** concernent des projets d'aménagement (ZAC et autres aménagements urbains, domaines skiables, infrastructures...)
- **31 %** concernent des projets ICPE (installations industrielles, déchets, carrière...)
- **22 %** concernent des projets de parcs photovoltaïques ou éoliens, d'hydroélectricité ou de géothermie)
- **4 %** concernent des projets « eau » (aménagement de cours d'eau, forage, irrigation...)



# HABITAT, CONSTRUCTION, VILLE DURABLE



crédit photo : Eric Vincens

## LA PIERRE SÈCHE A VRAIMENT TOUT POUR PLAIRE !



Elle embellit le paysage, abrite aussi bien les plantes que les petits animaux, et limite les risques d'inondations. Une nouvelle prise de conscience de ses atouts a permis de faire émerger diverses initiatives ces dix dernières années. Reste que celles-ci manquent de visibilité et méritent d'être déployées sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi le partage de connaissances relatives à cette technique et une réflexion visant à fédérer les actions étaient au cœur des sujets abordés lors des **1<sup>ères</sup> assises régionales de la pierre sèche** organisées par la DREAL le 7 mars 2019 avec l'École Centrale de Lyon, la Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche, le CAUE 63 et le PNR des Monts d'Ardèche. La pierre sèche a été présentée selon différents angles - historique, paysager, scientifique, économique, culturel - en présence d'intervenants passionnants et passionnés par cette technique constructive, dont le savoir-faire et les techniques sont désormais inscrits sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco.

L'importance de ce patrimoine vernaculaire comme marqueur du paysage, l'ensemble des externalités positives générées par la pierre sèche sur l'environnement et l'économie d'un territoire, l'existence de règles de dimensionnement des murs, montrent qu'au-delà de l'image pittoresque qui leur est réservée, les constructions en pierre sèche s'avèrent être une solution innovante et harmonieuse pour répondre aux enjeux actuels de développement durable des territoires.

## GARANTIR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES CRÈCHES ET LES ÉCOLES



crédit photo : Arnaud Bouissou / Terra



Nous passons en moyenne 80 % de notre temps dans un lieu clos, il est donc essentiel de garantir une bonne qualité de l'air intérieur. Ce constat est d'autant plus vrai dans les crèches et les écoles qui accueillent un public sensible. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la réglementation oblige les établissements accueillant des jeunes publics à mettre en œuvre des mesures pour surveiller la qualité de l'air dans leurs locaux.

La DREAL et les DDT travaillent conjointement avec l'agence régionale de la santé pour accompagner l'ensemble des acteurs dans cette démarche de santé publique. Une journée

présentant les enjeux sanitaires de la qualité de l'air intérieur, les bonnes pratiques et les retours des acteurs engagés dans la démarche a été organisée le 8 avril à Clermont-Ferrand.

L'appropriation de la réglementation est inégale selon les acteurs. Un renforcement du partenariat entre l'État et les collectivités, la mobilisation de l'ensemble de la communauté de travail sont nécessaires car beaucoup d'outils méthodologiques et de solutions sont disponibles pour accompagner les propriétaires de bâtiments. Une piste de travail sur le couplage entre rénovation énergétique et qualité de l'air intérieur a été proposée pour se concrétiser au cours de l'année 2020.

## LES ATELIERS DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

En 2019, l'animation régionale de la DREAL dans le champ de l'habitat a évolué : les ateliers techniques thématiques sont placés sous l'égide du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement. Ils constituent des lieux d'information, d'échange d'expériences et de partage, à un niveau technique et opérationnel, sur les sujets d'actualité et novateurs. Ils visent à accompagner les transformations dans le domaine de l'habitat, contribuer à la montée en compétence des acteurs locaux, enrichir le processus de décision publique et favoriser la construction de solutions pertinentes et innovantes.



## CHIFFRE CLÉ DU LOGEMENT SOCIAL

- **14 400** logements locatifs sociaux agréés soit 13,6% des agréments nationaux ; dont **4 400** PLAI associés à 39M€ de subventions (source Sisal)
- **18 400** logements aidés par l'Anah avec 117M€ d'aides
- **223 000** demandeurs de logements sociaux au 31 décembre 2019
- **55 900** logements locatifs sociaux attribués

L'atelier du 8 janvier à Lyon a porté sur la gestion de la demande et des attributions de logements sociaux, et aux données relatives au parc social à mobiliser et à analyser pour la mise en œuvre des politiques d'attribution et dans le cadre des programmes locaux de l'habitat.

D'avril à décembre, trois autres ateliers ont porté sur le thème des copropriétés :

- l'accompagnement des copropriétés en difficulté et les alternatives possibles pour une action au plus proche des habitants ;
- la mise en place d'une stratégie d'accompagnement des copropriétés ;
- le développement des copropriétés dites « mixtes » et leur gouvernance.



## MOBILISER L'ACTION COLLECTIVE POUR PRODUIRE DES LOGEMENTS TRÈS SOCIAUX



La production de logements très sociaux est une priorité pour notre région et un axe majeur du [plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme](#) dont l'ambition est de réduire significativement d'ici 2022 le nombre de personnes sans domicile, en privilégiant un accès direct de la rue au logement avec un accompagnement social. Le plan « Logement d'abord » a fixé, pour 2019, un objectif de production de près de 2 500 prêts locatifs aidés d'intégration adaptés (PLAI-A) pour financer ces logements. Dans notre région, le nombre de ces PLAI a augmenté de 30 % en 2019. Ce programme de logement très sociaux, initié en 2013 sous la forme d'appels à projets, est intégré depuis 2019 à la programmation régionale de logements sociaux.

Le 26 juin, un séminaire organisé conjointement par la DREAL et l'Aura-HLM a mobilisé les acteurs locaux autour de cet objectif. Il a permis d'identifier les leviers d'actions. Il a été l'occasion d'échanger sur les difficultés à lever et les bonnes pratiques à promouvoir, de présenter et mettre en perspective des expériences concrètes et des solutions innovantes, adaptées et pérennes qui répondent aux besoins des territoires. Il a fait l'objet d'une [synthèse](#) reprenant les échanges et présentant des fiches thématiques. Il constitue une 1<sup>ère</sup> étape. L'animation régionale sur ce dispositif de logements très sociaux va se poursuivre pour travailler collectivement au développement de cette offre de logements.



## L'ÉTAT IMPULSE UN DISPOSITIF INNOVANT AU SERVICE DE L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ



Inspirés d'un modèle anglo-saxon, les organismes de foncier solidaire (OFS) et le bail réel solidaire (BRS) offrent une alternative à la propriété privée du sol en dissociant le foncier, propriété de l'OFS, et le bâti, détenu par le ménage. Celui-ci est donc propriétaire du logement, mais demeure locataire du terrain et bénéficie d'un droit d'usage. Des dispositions sont prévues pour assurer de façon pérenne la nature sociale du logement (liée à des plafonds de ressources des ménages) et un prix de vente abordable.

19 organismes sont déjà agréés dont 4 dans notre région pour un dispositif qui devrait concerner plus de 8 000 logements d'ici à 2024, la région Auvergne-Rhône-Alpes en représentant environ 15 %.

Le 2 octobre, le séminaire consacré à ce dispositif a rassemblé 150 acteurs du logement fortement mobilisés dans les salons de la préfecture de région.

## VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE LIÉE AU LOGEMENT : UN MÉNAGE SUR CINQ EST TOUCHÉ

La lutte contre la précarité énergétique est au cœur des politiques du ministère de la Transition écologique, en particulier dans le cadre du « plan climat ». Quand un ménage consacre plus de 8 % de ses revenus pour se chauffer, on considère qu'il se trouve en vulnérabilité liée au logement.

En Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL a souhaité établir un diagnostic objectif de la vulnérabilité énergétique liée au logement. Un partenariat avec l'INSEE visant à décliner leur outil national en région a permis de réaliser une étude et une base de données.

Sur la base de chiffres consolidés de 2015, l'étude indique que 19 % des ménages (610 000) étaient potentiellement en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement. La part de ménages vulnérables est nettement plus forte dans les communes hors influence des pôles et particulièrement dans les zones de montagne. À l'inverse, elle est plus faible dans la vallée du Rhône où le climat est plus clément. Dans les espaces urbains, des revenus plus faibles expliquent une grande partie de la vulnérabilité des ménages. Dans les espaces ruraux, ce sont avant tout le climat et les conditions de logement qui conduisent à des factures énergétiques plus élevées et donc à une vulnérabilité très présente.

Retrouvez l'étude et le cahier statistique en intégralité sur le site internet de la DREAL.



## TOUS MOBILISÉS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

30% de la consommation énergétique nationale est liée au logement. Au vu de cet enjeu, la loi prévoit que le conseil régional doit organiser un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) et l'État a mis en place en septembre 2019 un programme de certificat d'économie d'énergie Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE) qui permettra de financer ce service public.

Pour ce vaste chantier, la Région, l'Ademe et la DREAL se sont organisés en communauté de travail, notamment pour mobiliser les collectivités et assurer une couverture territoriale la plus large possible : chaque ménage qui le souhaite doit pouvoir être accompagné dans sa réflexion et dans son projet de rénovation énergétique.

La réunion de présentation du dispositif organisée le 24 octobre par la Région avec l'appui de l'Ademe et de la DREAL et en présence du ministre Denormandie a constitué le point de départ de cette mobilisation des collectivités. À sa suite, les préfets, les services déconcentrés de l'État, les services territoriaux du Conseil régional se sont organisés pour lancer une phase de concertation et d'échanges avec les ECPI et Conseils départementaux.

À l'initiative de la DREAL, des webinaires ont été organisés et portés par la communauté de travail, dont le premier s'est déroulé en décembre 2019. Il a permis d'apporter notamment aux services déconcentrés de l'État toute l'information nécessaire et un ensemble de ressources et d'outils pour leur mobilisation et celle des collectivités.

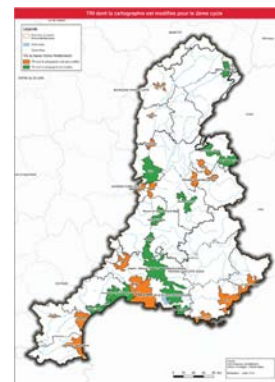
# PRÉVENTION DES RISQUES ET DES POLLUTIONS

## LES CARTES DES TERRITOIRES À RISQUES SE METTENT À JOUR

La mise en œuvre du plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée est à mi-parcours et les étapes préparatoires au 2<sup>ème</sup> cycle de la directive inondation sont engagées en parallèle. La cartographie des territoires à risque important d'inondation (TRI) en fait partie et contribue à la connaissance du risque d'inondation - notamment par les collectivités et le grand public - ainsi qu'à sa prise en compte en amont des projets d'aménagement du territoire.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et les autres DREAL et DDT du bassin Rhône-Méditerranée ont travaillé sur l'actualisation de cette cartographie en partageant leurs connaissances.

Depuis le 1<sup>er</sup> cycle, la cartographie de 14 TRI parmi les 31 du bassin a été modifiée par une connaissance améliorée sur 24 cours d'eau et 8 nouvellement cartographiés. 108 cartes ont pu être éditées grâce aux données d'aléas fournies par les DDT, ainsi qu'à la base de données des enjeux du bassin (installations polluantes, zones d'activités économiques,...) et au processus d'automatisation de production de cartes. Soumises ensuite à l'avis des parties prenantes, ces cartographies ont été arrêtées par le préfet de bassin le 11 décembre 2019. L'ensemble du travail a été coordonné par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



[Retrouvez la cartographie des TRI](#)

## POUR NOUS ÉCLAIRER SUR LES INONDATIONS



Du 30 novembre au 8 décembre 2019, durant la Fête des Lumières à Lyon, un projet de sensibilisation grand public était exposé sur la Saône, au niveau du pont Bonaparte. Financé dans le cadre du volet Inondation du Plan Rhône, cette œuvre artistique s'intitulait « Les colosses ». Cette installation monumentale a permis d'apporter un éclairage nouveau et d'interpeller sur le rapport qu'entretient l'homme avec son environnement, et notamment sur sa capacité à agir face aux événements extrêmes comme les inondations : Adoptons-nous la bonne posture ? Agissons-nous de la bonne façon ?

Un [film d'animation](#) sur la thématique des inondations et du transport fluvial a complété l'œuvre et a permis d'apporter des connaissances sur ces sujets de manière ludique et accessible.

## Séisme de magnitude 5,4

Le 11 novembre 2019, la commune du Teil est frappée par un séisme d'une magnitude estimée de 5,4 qui n'a heureusement pas engendré de victime directe. En revanche, il a provoqué de nombreux dégâts aux biens : plus de 1 700 bâtiments ont été impactés à des degrés variables, entraînant le relogement d'environ 1 000 personnes. Certaines routes ont nécessité d'importants travaux de remise en état. Des inspections de sécurité ont également dû être menées sur la centrale nucléaire de Cruas et sur les ouvrages hydrauliques.

C'est pourquoi la DREAL a engagé au printemps 2019, avec l'appui du bureau de Recherches géologiques et minières (BRGM), une démarche régionale pour établir un diagnostic global du risque sismique en région puis décliner au niveau départemental des stratégies de prévention et des plans d'actions pluriannuels. Ces stratégies seront établies progressivement au cours de l'année 2020 par les DDT sur les territoires les plus exposés. Le 7 novembre 2019, la DREAL a aussi organisé une journée de formation sur le risque sismique pour les DDT et préfetures de la région. Ce séisme rappelle à l'ensemble des acteurs locaux l'exposition du territoire régional au risque sismique et la nécessité de mettre en oeuvre une politique de prévention sur le long terme.



**Une maison d'habitation sinistrée après le séisme du Teil (07)**

Crédit photo : DDT 07

## MIEUX MAÎTRISER LE RISQUE INONDATION

Les territoires présentant de forts risques d'inondation sont incités à se doter d'une stratégie locale de prévention, déclinée à travers un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), qui conditionne l'attribution d'importantes aides de l'État.

La Commission mixte inondation (CMI), dont le rôle est de labelliser les PAPI de plus de 3 millions d'euros HT et d'en suivre l'avancement, s'est déplacée le 5 septembre 2019 sur le territoire de Brévenne-Turdine (Rhône), fortement touché par les crues de 2003 et 2008. Deux PAPI ont permis d'aménager ce territoire pour une meilleure résilience, en plaçant le citoyen au cœur de sa propre sécurité, pour des montants de plus 12 millions d'euros, principalement financés par le fonds Barnier.

Cette journée a été très appréciée pour son organisation alliant riches échanges, présentations diverses et visites des actions réalisées sur le terrain. La restauration d'un champ d'expansion de crue en amont du village de l'Arbresle, est une action remarquable du PAPI par son ambition en matière de prévention de risques mais aussi de restauration des milieux aquatiques et d'intégration paysagère.



**Pour mémoire, le territoire régional est largement couvert par 33 PAPI à divers stades d'avancement. En 2019, 8 dossiers ont été labellisés dont 3 de plus de 3 millions d'euros.**



## LE NOUVEAU DÉCRET PPRi AU COEUR DES ÉCHANGES



Le risque inondation est le plus prégnant à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La politique de prévention repose sur plusieurs axes dont la prise en compte du risque dans l'aménagement. Pour cela le préfet de département prescrit et élabore des plans de prévention des risques inondation (PPRi) dont l'objectif est de réduire l'exposition des personnes et des biens.

L'élaboration de ces PPRi s'inscrit dans un cadre législatif et réglementaire spécifique qui a fait l'objet d'évolutions majeures au cours de l'année 2019 afin de prendre en compte l'évolution des compétences de collectivités, en particulier la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Suite à la publication du décret PPRi n°2019-715 du 5 juillet 2019, précisant les modalités de définition de l'aléa ainsi que les principes de zonage réglementaire, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a organisé une journée du réseau métier le 22 octobre 2019 en présence de la direction générale de la prévention des risques et de toutes les DDT de la région. Cette journée a été l'occasion de présenter le décret et de faire remonter auprès de la DGPR les questionnements des services qui viendront alimenter la foire aux questions de la DREAL.

## L'INCIDENT SUR LE BARRAGE DE NAUSSAC A MOBILISÉ LE SERVICE DE PRÉVENTION DES CRUES

Une panne technique a impacté le barrage de Naussac durant la nuit du 4 au 5 août 2019, entraînant la fermeture totale des vannes de l'ouvrage et l'arrêt momentané du soutien d'étiage sur la rivière Allier, qui représentait 60 à 80 % du débit de l'Allier à cette période.

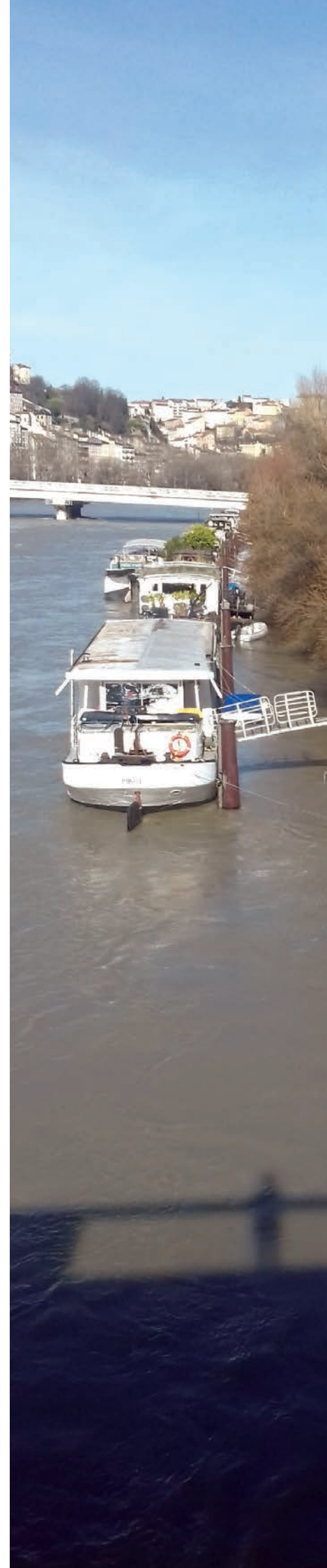
Cette panne a très vite été repérée par le service prévision des crues (SPC) du bassin de l'Allier lors de ses vérifications matinales quotidiennes, lequel a immédiatement donné l'alerte aux services départementaux concernés. Durant tout l'événement, le SPC est intervenu pour apporter son expertise auprès des services en charge de gérer les impacts de cet événement vis-à-vis de la gestion de la ressource en eau potable, de l'agriculture, des activités industrielles ou encore nautiques.

Si la situation est revenue à la normale 13 heures plus tard au niveau du barrage, elle a produit un « creux hydraulique » tout le long de l'axe Allier, qui a été ressenti en Haute-Loire et jusqu'à trois jours plus tard dans le Puy-de-Dôme.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a ensuite pris en charge le pilotage du retour d'expérience.



Hydrogramme - Débit à la station de « Prades » (département 43)





## POUR AVOIR LES BONS RÉFLEXES !

À l'automne 2018, pour répondre à la nouvelle réglementation en vigueur sur le territoire national en matière de communication des risques naturels et technologiques, une grande campagne de sensibilisation du grand public a été lancée. Elle vise à informer sur les risques industriels majeurs de la région et sur la conduite à tenir en cas d'alerte.

Le 8 octobre 2019, la journée d'information «Les bons réflexes» est ainsi venue illustrer la volonté des acteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes de se doter de moyens de communication ambitieux pour informer et protéger les populations habitant dans des zones à risques.

L'enquête de perception de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs a été présentée : si la perception du risque industriel majeur est en progrès - plus d'une personne exposée sur deux en est consciente -, la reconnaissance de la sirène d'alerte est, en revanche, en recul et tombe en deçà de 50 %. Parallèlement, une réflexion est entamée sur d'éventuels moyens complémentaires d'alerte en cas d'accident industriel ou nucléaire grave, notamment le SMS.

Les acteurs locaux (collectivités locales, industriels, associations, etc.) s'impliquent dans ces actions de communication, et parfois en initient eux-mêmes. Le label «Les bons réflexes» a été créé pour les accompagner et valoriser des actions de sensibilisation qui peuvent être déployées dans d'autres territoires. Cette journée annuelle leur a été en partie consacrée.

L'accent a également été mis sur le rôle des réseaux sociaux et leur plus-value pour enrichir l'information.

Pour plus d'information : <http://www.lesbonsreflexes.com/>



### Les chiffres clé de la campagne

- 122 établissements dans la région : 99 installations classées Seveso, 5 stockages souterrains de gaz, 8 sites nucléaires (dont 4 centrales nucléaires), 4 infrastructures de transports de matières dangereuses, 6 laboratoires manipulant des micro-organismes hautement pathogènes répartis sur 11 départements.
- 410 communes regroupées en 22 bassins d'information, soit près de 3 millions de personnes concernées.

## LE 11<sup>E</sup> FORUM INTER SPPPI S'EST RÉUNI À GRENOBLE

Les 15 secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) sont des structures d'information et de concertation sur l'environnement et les risques industriels sur les territoires.

Pour sa 11<sup>ème</sup> édition, la préfecture de l'Isère, a accueilli le Forum interSPPPI de France. C'était l'occasion de mettre à l'honneur l'important travail effectué par notre SPPPY local, consacré à la région grenobloise. Le « Y » de son nom est évocateur de la topologie du territoire. Grenoble est particulièrement concernée par les sujets abordés par les SPPPI : qualité de l'air, prévention des risques industriels, liens entre la santé et l'environnement... Le rôle du SPPPY est donc primordial pour traiter ces enjeux avec les différents acteurs locaux dans une démarche collaborative. En 2019, le SPPPY a élaboré une charte portant sur le transport de matières dangereuses, signée par l'ensemble des acteurs concernés (pouvoirs publics, collectivités locales, industriels) : c'est un excellent exemple des travaux ambitieux susceptibles d'être menés dans ce cadre.

Les deux jours de ce forum ont été l'occasion de partager les expériences et les bonnes pratiques conduites partout en France de manière similaire et de débattre ensemble notamment sur les opportunités numériques, le rôle des SPPPI comme facilitateurs de projets d'économie circulaire ou le sujet santé et environnement au cœur de leurs préoccupations. De quoi trouver des sources d'inspirations pour multiplier les initiatives.



## SANTÉ-ENVIRONNEMENT, LE PLAN RÉGIONAL AU COEUR DE L'ACTION

La préfecture de région, l'agence régionale de santé (ARS) et la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ont organisé la quatrième édition de la conférence régionale santé-environnement le 11 juin 2019. L'occasion de réaffirmer l'engagement des acteurs territoriaux dans la prise en compte des impacts sur la santé des déterminants environnementaux, dans le cadre d'un programme d'actions concrètes.



Organisée chaque année, la conférence régionale santé-environnement Auvergne-Rhône-Alpes réunit les acteurs de la région (élus et techniciens de collectivités, établissements publics, associations...) impliqués dans les enjeux de santé-environnement. Elle permet d'échanger sur l'avancement du [Plan régional santé-environnement 2017-2021](#), qui vise à fournir aux acteurs locaux des outils concrets afin qu'ils portent les enjeux de santé-environnement sur leur territoire, là où il faut agir sur le cadre de vie des habitants pour leur santé.

Elle a mis en lumière que la réponse aux enjeux environnementaux et sanitaires du changement climatique est devenue une urgence et qu'il est plus que jamais nécessaire de tirer le meilleur parti possible du Plan régional santé-environnement pour limiter l'impact de l'environnement sur la santé de chacun.



crédit photo : Laurent Mignaux / Terra

## LE PLAN DE PROTECTION EN VALLÉE DE LA CHIMIE

En janvier 2019, le tribunal administratif de Lyon a annulé l'arrêté d'approbation du [plan de protection des risques technologiques](#) (PPRT) de la vallée de la chimie datant d'octobre 2016. Le tribunal laisse deux ans à l'État, aux collectivités et aux industriels pour mettre en place un nouveau plan.

En mars, puis en octobre 2019, l'État a organisé deux réunions partenariales pour présenter la stratégie de l'État afin d'assurer la continuité des actions du PPRT, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Les partenaires n'ont pas émis de réserves sur la stratégie proposée par l'État. L'importance de la permanence d'un PPRT et de la mise en œuvre des mesures induites a été réaffirmée et partagée.

- le ministère de la Transition écologique et solidaire a fait appel du jugement ;
- la mise en œuvre du PPRT se poursuit pendant 2 ans ;
- l'État engage une nouvelle procédure d'élaboration du PPRT durant cette période pour assurer la continuité de l'action publique au-delà du 10 janvier 2021.

Ce calendrier très serré ne doit souffrir d'aucun retard pour aboutir avant janvier 2021. L'année 2019 a permis aux services instructeurs (DDT et DREAL) de préparer le dossier de ré-approbation du PPRT. L'année 2020 sera consacrée à la procédure administrative d'élaboration, à la concertation et la consultation, et enfin à l'enquête publique.

Suivez l'évolution des [PPRT de la région](#).

## POUR UNE MEILLEURE GESTION DES SITES ET SOLS POLLUÉS



Le 18 septembre 2019, le préfet de la Loire a invité les aménageurs publics et les collectivités du département pour une matinée d'information sur la politique de gestion des sites et sols pollués. La méthodologie nationale de gestion a été présentée, ainsi que le dispositif tiers demandeur. Ce dispositif permet qu'un tiers, tel qu'un aménageur par exemple, remplisse les obligations de réhabilitation portée par l'ancien exploitant du site au titre du code de l'environnement.

À l'issue de la réunion, le [Petit guide pour la reconversion des friches](#) a été remis aux participants. Il a pour but d'aider les aménageurs d'une friche industrielle à identifier le rôle qu'ils doivent jouer dans la réhabilitation. Il permet notamment de répondre à la question : est-il plus économique pour moi de me substituer à l'industriel dans son obligation de réhabilitation du site ou bien vaut-il mieux attendre que l'industriel ait dépollué le site avant de réaliser mon projet ?

Construit sur le principe d'une « histoire dont vous êtes le héros », il permet au lecteur de cibler la configuration correspondant à son cas particulier. Ce guide unique en France est réalisé et diffusé par la DREAL.



### Reconversion d'une friche industrielle de la Loire



# EAU NATURE PAYSAGE

## PROGRAMME DE MESURES (PDM)

Conformément aux directives européennes et nationales, la délégation de bassin de la DREAL et l'agence de l'eau ont engagé en 2019 la préparation du projet de programme de mesures 2022-2027 avec les acteurs des territoires. Il s'agit d'identifier des actions opérationnelles pour atteindre les objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ces mesures doivent permettre de réduire les pressions d'origine humaine qui s'opposent à l'atteinte du bon état des plans et cours d'eau du bassin Rhône Méditerranée et des nappes souterraines. Un outil informatique spécifique, GEDEDON, a été développé pour la saisie et la gestion des propositions de mesures.

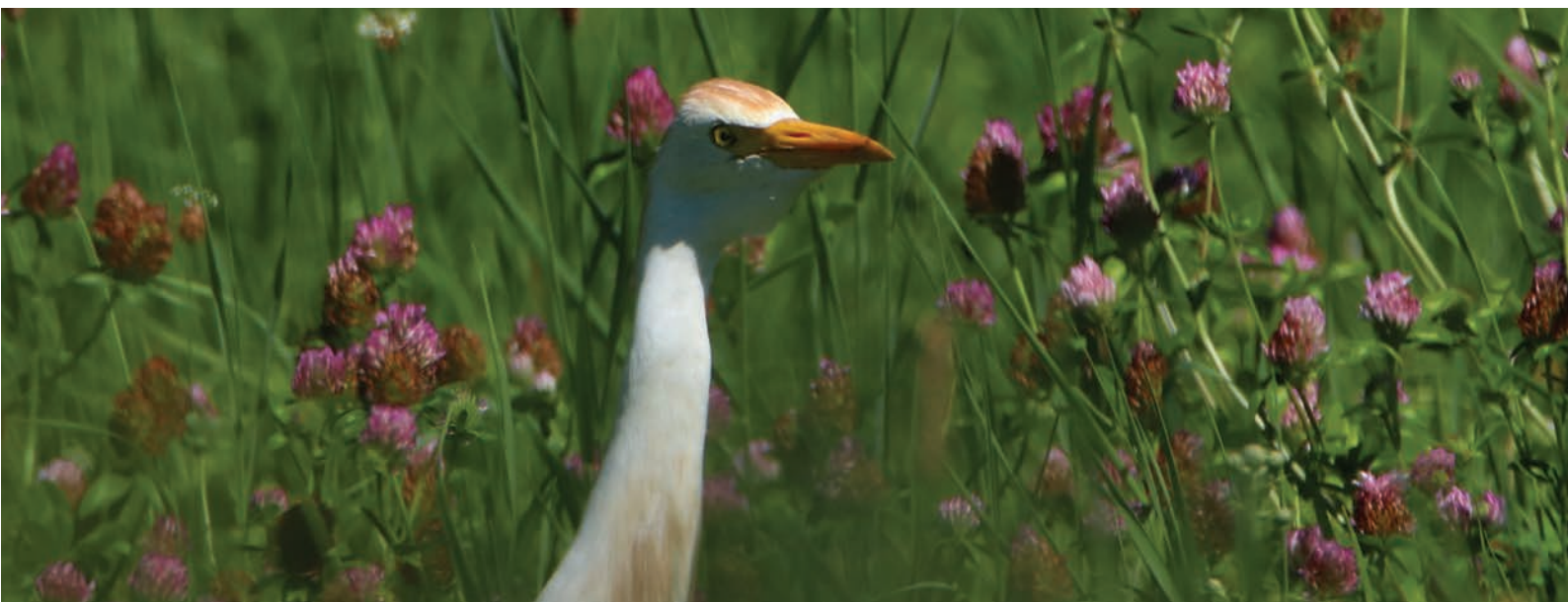
Entre mai et octobre 2019, près de 150 réunions ont associé les acteurs de l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, notamment l'Office français de la biodiversité (OFB), les structures de gestion de l'eau, des représentants des usagers socio-économiques et de collectivités. Cette concertation a produit plus de 6 300 mesures sur environ 2 000 masses d'eau, par exemple pour réduire les pollutions ou pour garantir une meilleure gestion des captages et ainsi pallier les problèmes de rareté de la ressource. Ce projet fera l'objet d'échanges au sein des instances du bassin en 2021 pour s'assurer de sa cohérence opérationnelle et préparer l'avis du comité de bassin en septembre 2021. Elle sera arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin en décembre 2021.

## DÉCLINAISON RÉGIONALE ET CONCERTÉE DU PLAN BIODIVERSITÉ

Permettre l'accès aux données et aux indicateurs de la biodiversité grâce à un observatoire régional, mettre en place de nouveaux outils de protection des espaces naturels, améliorer la prise en compte des espèces patrimoniales dans la gestion forestière... toutes ces actions sont prévues dans le plan régional d'action en faveur de la biodiversité. Ce plan, prévu pour les 3 années à venir a été co-piloté par la DREAL et le conseil régional.

Il regroupe une quarantaine d'actions concrètes autour de quatre axes thématiques et un axe traitant de la gouvernance : mobilisation des acteurs territoriaux, protection des espèces et espaces patrimoniaux, intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles et connaissance de la biodiversité.

Déclinaison régionale du plan national adopté en 2018, l'élaboration du plan régional s'est largement appuyée sur un vaste réseau de partenaires, notamment à l'occasion du comité régional de la biodiversité de juin 2019 et de ses ateliers dédiés. À l'issue de la signature d'une convention rassemblant l'ensemble des partenaires de ce plan en 2020, il constituera, avec la future stratégie des aires protégées, la feuille de route de la politique biodiversité à l'échelle de la région.





## Réserve naturelle nationale de Sixt-Fer-à-Cheval/Passy

### LA RÉGION EST PARTICULIÈREMENT RICHE EN AIRES PROTÉGÉES



La stratégie de création des aires protégées (SCAP) est une stratégie nationale visant à améliorer la cohérence, la représentativité et l'efficacité du réseau métropolitain des aires protégées terrestres, en contribuant au maintien de la biodiversité, au bon fonctionnement des écosystèmes et à l'amélioration de la trame écologique.

L'État s'est engagé à placer au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain sous protection forte d'ici 2019. La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région en nombre et en pourcentage de projets réalisés dans le cadre de cette stratégie nationale : la surface des aires protégées représente 3,06 % du territoire régional

en 2019. 12 projets sont encore en cours, dont 8 devraient être finalisés en 2020, ce qui portera la surface des aires protégées à 3,12 %.

La redéfinition du périmètre et de la réglementation de la réserve naturelle nationale de Sixt-Fer-à-Cheval/Passy, en Haute-Savoie, est l'un des projets aboutis en 2019. C'est le fruit d'une longue concertation avec les acteurs de ce territoire exceptionnel. Créée en 1977, cette réserve est l'une des plus vastes de France et présente de forts enjeux environnementaux. C'est dans une prise de conscience collective de ces enjeux que les acteurs locaux ont souhaité étendre la réserve, mais aussi adapter la réglementation pour prendre en compte les évolutions des activités, et mieux encadrer la fréquentation.

## RNR Réseau de grottes à chauves-souris en Drôme et en Ardèche

crédit photo : Stéphane VINCENT - LPO Auvergne-Rhône-Alpes

### PRÉSERVER ET ÉTENDRE LES RÉSERVES NATURELLES NATIONALES ET RÉGIONALES

La diversité des territoires est sans conteste l'atout principal de notre région qui compte le plus grand nombre de réserves : 32 réserves naturelles nationales (RNN), et 19 réserves naturelles régionales (RNR). C'est un patrimoine que la DREAL s'efforce de préserver et d'étendre au quotidien.

Le 14 février 2019, à l'occasion de leur séminaire annuel, la DREAL et le conseil régional ont réuni les gestionnaires des réserves naturelles

nationales (RNN) et régionales (RNR) dans le cadre d'une journée d'échanges.

Ceux-ci ont pu exprimer leurs attentes et besoins, notamment en ce qui concerne les missions de police de l'environnement et la dotation allouée par l'État aux réserves naturelles. La DREAL a rappelé son haut niveau d'engagement et de priorité vis-à-vis de la gestion des réserves en maintenant une enveloppe constante en 2019.



**grottes de Baume-Sourde et de Meysset**

crédit photo : Stéphane VINCENT - LPO Auvergne-Rhône-Alpes

#### Cette journée a permis :

- de partager des informations sur les actualités réglementaires en lien avec les réserves naturelles et la biodiversité ;
- de présenter le fonctionnement des appels à projet des agences de l'eau ;
- de mettre en lumière les réserves naturelles récemment créées ainsi que certains travaux de restauration écologique. La dernière création en date est la RNR Réseau de grottes à chauves-souris en Drôme et en Ardèche (grottes de Baume-Sourde et de Meysset), au mois de juin 2019 ;
- et de bénéficier de retours d'expérience sur la rédaction des plans de gestion.

## LES PAPILLONS DIURNES DU MASSIF CENTRAL À LA LOUPE



La DREAL assure le pilotage du plan national d'actions (PNA) en faveur des papillons de jour les plus menacés de France. Dans ce cadre, elle initie et soutient les démarches cohérentes sur le plan écologique qui favorisent la conservation de ces espèces à l'échelle de territoires biogéographiques.

Les 12 et 13 septembre 2019, la DREAL a organisé - en partenariat avec la société entomologique du Limousin et la DREAL Nouvelle Aquitaine - le 3<sup>ème</sup> séminaire biogéographique du Massif Central à Neuvic en Corrèze. Cet événement a réuni une quarantaine d'experts naturalistes. En collaborant à l'échelle d'un territoire biogéographique cohérent, les experts peuvent davantage se concerter pour dresser un état des lieux objectifs et améliorer les modalités d'étude et de suivi des papillons menacés sur l'ensemble du territoire. Par exemple, la présentation d'une analyse de la répartition de la Bacchante a permis de mieux comprendre son évolution dans le Massif Central et les facteurs influençant sa répartition. Le syndicat mixte

d'aménagement et de conservation de la Vallée du Galeizon, a partagé une vidéo de sensibilisation sur des espèces de papillons pour mieux la valoriser sur l'ensemble de la région.

En 2020, un événement comparable sera organisé les 14 et 15 octobre à Grenoble et rassemblera les experts des Alpes françaises.

*Bacchante (espèce du plan national d'actions)*



*crédit photo : Alexis Borges*

## CHIFFRES-CLÉS DANS LES DOMAINES DE L'EAU ET DE LA NATURE

- **6 638** permis et certificats pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ont été instruits en 2019.
- **240** décisions pour les espèces protégées dont 54 sur des projets d'aménagements.
- **130** décisions pour les travaux et activités dans les Réserves Naturelles Nationales.

### Pour la police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône :

- **54** décisions administratives.
- **91** contrôles en matière de police de l'eau.
- **233** avis pour la prise en compte des enjeux milieux aquatiques pour le compte d'autres réglementations.
- **28** pré-instruction ou cadrage de dossier en amont de l'engagement des procédures administratives.

### Le service des concessions hydroélectriques a instruit :

- **24** demandes de travaux en concession.
- **9** suites à des contrôles menés en propre ou par l'Agence Française pour la Biodiversité.
- **Une demande d'intention de concession** est en cours d'instruction sur la Tarentaise.
- **400** demandes d'occupation du domaine concédé de l'État.
- **80 %**, c'est d'après une étude d'écoute externe de 2019, le taux de satisfaction de l'instruction par la DREAL des demandes de travaux en concession.



## PRÉPARER LA PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

L'État souhaite prolonger de 18 années la concession d'aménagement et d'exploitation du Rhône confiée à la compagnie nationale du Rhône (CNR) dont le terme actuel est prévu le 31 décembre 2023.

Le projet de prolongation s'inscrit dans la continuité des missions historiques de la concession que sont l'hydroélectricité, la navigation, l'irrigation et repose notamment sur :

- Un périmètre concédé étendu pour homogénéiser la gestion fluviale ;
- Un schéma directeur actualisé pour un aménagement durable du Rhône doté de 160 M€ d'investissements par période de 5 ans ;
- Un programme d'études et de travaux supplémentaires pour la navigation et l'hydroélectricité à hauteur de 500 M€.

Au regard de l'importance des enjeux socio-économiques et environnementaux, le public a été associé à l'élaboration du projet de prolongation.

Organisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire, une concertation s'est déroulée du 19 avril au 30 juin 2019, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP). Entre réunions publiques, séminaires thématiques (énergie, navigation/transport, irrigation et environnement) et contributions via le site internet dédié, la démarche a su réunir spécialistes et grand public autour de ce grand projet.

La DREAL, aux côtés des directions d'administration centrale, a activement contribué à la préparation de ce projet de prolongation. Elle a notamment apporté des réponses aux nombreuses questions du public lors des réunions et sur le site internet ou en co-animant les différentes réunions.

La préparation de cette prolongation va se poursuivre pendant l'année 2020 avec la conduite d'une procédure qui comprendra notamment la saisine de l'autorité environnementale et une consultation du public avant la prise d'un décret actant la prolongation.



## PARTAGER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

150 scientifiques, représentants d'associations, collectivités, services de l'État, naturalistes et citoyens se sont réunis le 11 avril à Clermont-Ferrand pour échanger et partager leurs données en matière de biodiversité.

Organisées par la DREAL et le Conseil régional, ces rencontres ont permis de partager l'état des lieux de la connaissance naturaliste, d'identifier des priorités d'actions et de favoriser son usage par les non spécialistes. Il s'agissait aussi de connaître les attentes des acteurs de l'aménagement du territoire notamment dans le cadre de la planification urbaine, des infrastructures, de l'amélioration des pratiques agricoles, et leur permettre d'accéder facilement aux données disponibles. En permettant la rencontre des producteurs et des utilisateurs de la connaissance, ce séminaire devrait permettre d'être plus efficace pour préserver, protéger et restaurer notre territoire.

Mme Anne-Gaëlle Baudouin-Clerc, préfète du Puy-de-Dôme et M. Emmanuel Mandon, Conseiller régional, vice-président de la commission environnement, développement durable et énergie du Conseil régional ont signé ensemble, officiellement, la nouvelle charte régionale du pôle d'information sur la flore et les habitats qui constitue aujourd'hui la plate-forme régionale de référence de capitalisation et de mise à disposition des données botaniques.

Mme Valérie Chansigaud, docteure en environnement, personnalité reconnue dans le domaine de l'histoire des sciences de l'environnement était le grand témoin de l'événement.

## UN NOUVEAU PLAN POUR LA PROTECTION DES EAUX DU LÉMAN



Partagé entre la France et la Suisse, le lac Léman comprend 89 milliards de m<sup>3</sup> d'eau d'une qualité exceptionnelle puisqu'elle met plus de 11 ans à le traverser. Cette qualité est suivie par la commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). La DREAL en est, par délégation du préfet coordonnateur de bassin, le co-pilote français.

Au terme du plan d'actions qui s'achève en 2020, d'excellents résultats ont déjà été obtenus, mais il reste encore des points d'attention (artificialisation des rives, taux de phosphore encore trop élevé, prolifération d'algues ou de cyanobactéries, micro-plastiques, effets du changement climatique, espèces invasives, utilisation thermique du lac). L'élaboration d'un nouveau plan d'actions s'impose donc pour les 10 prochaines années.

La Commission a souhaité partager les enjeux de ce nouveau plan d'actions avec l'ensemble des parties prenantes et les représentants de la société civile à l'occasion d'une journée baptisée « Vision Léman 2030 », avec de grands témoins. Parmi eux : Erik Orsenna, prix Goncourt et notamment président de l'Initiatives pour l'avenir des grands fleuves (IAGF), et Dominique Bourg, philosophe franco-suisse et membre de la commission « Coppins ».

Leur vision a largement enrichi la démarche consultable sur le [site internet de la CIPEL](#).

## QUALITÉ DE L'EAU, UNE AMBITION PARTAGÉE ENTRE LES PRÉFETS DE BASSIN



À l'initiative de Pascal Mailhos, préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, les cinq préfets de région du bassin (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Auvergne-Rhône-Alpes) se sont réunis le 29 mars 2019 à Lyon pour signer une déclaration commune : « une ambition partagée pour le bassin Rhône-Méditerranée ».

Le bilan réalisé en 2018 à mi-parcours du programme 2016-2021 a montré les progrès accomplis mais aussi les retards dans la réalisation des actions de restauration du bon état des masses d'eau. Seulement 47 % d'entre elles sont en bon état.

Convaincus de la nécessité d'intégrer les enjeux de l'eau, notamment sa gestion quantitative, dans les projets d'aménagement et de développement des territoires, les préfets ont convenu de renforcer l'animation et la coordination des services de l'État en particulier sur les axes suivants :

1. Désigner un préfet coordonnateur sur les sous-bassins inter-départementaux ou inter-régionaux pour la conduite des politiques de l'eau qui le nécessitent.
2. Partager de façon régulière dans chacun des comités de l'administration en région les priorités de la politique de l'eau sur le bassin.
3. Élaborer avec les préfets de département les cadres régionaux nécessaires pour faciliter et harmoniser la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de son programme de mesures (PDM), en particulier pour l'exercice de la police de l'eau ou la coordination de la gestion des épisodes de sécheresse.
4. Sur les territoires en déséquilibre, appuyer les préfets référents des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) pour renforcer leur mise en œuvre effective, et inciter les acteurs, là où cela s'avère nécessaire, à s'inscrire dans le nouveau cadre des projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE).

## LES PAYSAGES DE LA RÉGION ONT LEUR NOUVEAU SITE INTERNET ET UNE NOUVELLE CARTE

Le centre de ressources régional des paysages de la région, impulsé par la DREAL, est un outil de capitalisation destiné à informer et à mettre à disposition la connaissance pour intégrer le paysage dans les projets de territoire. Voué à s'enrichir au fil du temps, il permet de rapprocher l'ensemble de ses acteurs dans un réseau régional pour contribuer à la qualité des paysages de la région.

Un travail d'harmonisation des deux atlas de paysages existants a abouti à la réalisation d'une carte régionale qui définit 8 grands paysages régionaux : les volcans d'Auvergne - les montagnes et plateaux du Massif central - les grandes vallées et plaines du Cher, de Loire et d'Allier - les contreforts est du Massif central - les vallées, plaines et collines rhodaniennes - les Préalpes - les monts du Jura - les sommets et grandes vallées des Alpes.

Des documents sont disponibles sur le site pour comprendre l'exceptionnelle diversité paysagère de la région.



Les paysages de la région s'offrent leur nouveau site internet :

[www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr](http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr)

## VERS LE CLASSEMENT DU PLATEAU DE GERGOVIE ET DES SITES ARVERNES

Le projet de classement, instruit par la DREAL, consiste à protéger un espace historique remarquable relatif à l'histoire de la Gaule, situé dans un contexte paysager de grande qualité.

Ce secteur d'exception qui recèle des découvertes archéologiques uniques ne fait pas l'objet de protections d'envergure ; il est d'ailleurs menacé par l'urbanisation puisqu'une partie a été totalement artificialisée par un lotissement.

Après deux inspections générales du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) en 2015 et 2017, le périmètre du projet de classement s'est stabilisé sur un territoire de 4 300 ha, 14 communes et 2 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). L'ambition du projet est d'instaurer une protection regroupant tous les sites historiques au sein d'une même enveloppe, nécessitant l'inclusion de bâti diffus, de portions de l'A75 et d'une petite ligne ferroviaire.

La concertation s'est déroulée au second semestre 2018 et a permis d'aboutir à un périmètre définitif très proche des recommandations du CGEDD. La majorité des collectivités se sont déclarées favorables. L'enquête publique menée en juin 2019 a également produit un avis favorable sans réserve ni recommandation. Enfin, le projet a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 3 octobre 2019.

La consultation de la Commission supérieure, sites, perspectives et paysages devrait se tenir en 2020 et sera la dernière étape de la procédure de classement avant la prise du décret.

Découvrez [les sites classés](#) de la région et ses [biens inscrits au patrimoine mondial](#).



# POLITIQUES TERRITORIALES DE DEVELOPPEMENT DURABLE

## MOBILITÉ DURABLE : QUELLES SOLUTIONS POUR LES TERRITOIRES PEU DENSES ?



Dans les territoires ruraux, les villes petites et moyennes ou dans les périphéries des grandes agglomérations, les habitants ont peu accès aux transports publics et la voiture individuelle constitue le principal mode de déplacement.

Pour les ménages qui n'ont pas la possibilité de posséder et/ou conduire leur propre voiture, cette situation se traduit par une précarité d'accès aux services publics, à l'emploi et aux commerces.

Des solutions existent et se développent pour améliorer la mobilité du quotidien dans ces territoires : lignes régulières de covoiturage, auto-stop organisé, transport solidaire, auto-partage entre particuliers ou encore plateformes de mobilité. Mais elles sont souvent mal connues et peinent à se développer, faute de financements et de moyens en ingénierie.

France Mobilités est une démarche collaborative nationale. Elle est portée par le ministère des Transports pour favoriser l'innovation dans les mobilités, pour tous et dans tous les territoires. Elle se décline avec la mise en place de cellules régionales. En Auvergne-Rhône-Alpes, elle est pilotée par la DREAL, l'Ademe, le CEREMA et la Banque des territoires.

La première rencontre régionale France Mobilités a eu lieu en juin à Saint-Flour (Cantal). Elle a été organisée en partenariat avec le conseil régional, Saint-Flour communauté et la ville de Saint-Flour.

Plus de 120 personnes étaient rassemblées pour échanger sur les enjeux de mobilité en territoires peu denses, partager des retours d'expérience et découvrir des solutions de mobilité innovantes.

Enfin, France Mobilités, par des appels à manifestation d'intérêt, soutient financièrement des projets de mobilité. En Auvergne Rhônes Alpes, 7 territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables ont été aidés en 2018/2019 par l'État, pour un montant de plus de 545 000 €.



crédit photo : Cerema

### Pour en savoir plus :

- [La démarche nationale expliquée en vidéo](#)
- [Le site internet France Mobilités – French Mobility](#)
- [Loi d'orientation sur les mobilités \(LOM\)](#)

## LE SRADDET AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EST APPROUVÉ



L'année 2019 a été une année décisive pour le Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Plusieurs étapes se sont succédées : l'adoption du projet par le Conseil régional le 28 mars ; la consultation de l'État, de l'Autorité environnementale, des collectivités et partenaires jusqu'au mois d'août ; l'enquête publique du 2 septembre au 4 octobre et enfin l'adoption définitive par le Conseil régional les 19 et 20 décembre 2019. Le schéma a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020.

Ce nouveau schéma transversal et intégrateur, a été introduit par la [loi NOTRe](#) (loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République).

Il fixe des objectifs sur 11 thématiques, telles que la mobilité, l'aménagement du territoire, climat-air-énergie, les déchets, la biodiversité... Il vient se substituer aux schémas préexistants dans ces domaines ([SRCE](#), [SRCAE](#), [PRPGD](#)) et il est opposable aux [SCoT](#), aux [PDU](#), [PCAET](#) et [chartes de PNR](#).

Dans le cadre d'une équipe projet inter-services, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a été mobilisée tout au long de la procédure pour suivre et accompagner l'élaboration du schéma. En 2020, après avoir conduit les étapes de contrôle du schéma pour son approbation, la DREAL va accompagner la mise en œuvre du SRADDET, en lien avec les politiques portées par l'État (ex : stratégie régionale eau-air-sol) avec l'appui du réseau des DDT.

## BILAN DES SRCE D'Auvergne et Rhône-Alpes : LA PUBLICATION



Le code de l'environnement prévoit la réalisation d'un bilan, réalisé conjointement par l'État et le Conseil régional, des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) de [Rhône-Alpes](#) et [d'Auvergne](#).

Plus précisément, le code prévoit : « une analyse des résultats obtenus du point de vue de la préservation

et de la remise en bon état des continuités écologiques par la mise en œuvre du schéma régional de cohérence écologique ».

Ce bilan, engagé en mars 2018, est désormais finalisé.

Les principes méthodologiques du bilan des deux SRCE, fortement inspirés des [propositions nationales](#), ont été validés par le Comité régional biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes le 5 mars 2018. Tout au long de l'exercice du bilan, les acteurs régionaux ont été associés, notamment les structures porteuses de contrat vert et bleu, les gestionnaires d'infrastructures de transport, les structures porteuses de SCoT (schéma de cohérence territoriale), les collèges des socioprofessionnels (collège 3) et des associations et gestionnaires (collège 4) du Comité régional biodiversité.

Conformément au [code de l'environnement](#), le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) a été consulté pour avis le 13 décembre 2018 sur le bilan réalisé. Le 13 juin 2019, le rapport final du bilan des SRCE Auvergne et Rhône-Alpes a été présenté en Comité régional biodiversité.

### Consultez les documents :

- [Rapport du bilan des SRCE](#)
- [Dossier des annexes au rapport du bilan des SRCE](#)
- [Avis du CSRPN](#)

## LE FONCIER À LA LOUPE

Publier, tous les ans, un état des lieux de la consommation d'espaces, le mettre à la disposition des territoires et des citoyens, partager des données transparentes et comparables à toutes les échelles territoriales, tel est l'engagement de l'État. Cette démarche s'inscrit dans l'action n°7 du [Plan national biodiversité](#).

Ainsi, en juillet 2019, les premiers chiffres de consommation d'espace sont venus alimenter l'observatoire des données nationales sur l'artificialisation des sols sur le site <https://artificialisation.biodiversite-tousvivants.fr/>.

Pour mieux coordonner et améliorer les prochains rapports, la DREAL a organisé en novembre 2019, une journée réunissant une trentaine d'acteurs du territoire en charge de la planification urbaine ou spécialistes de la donnée : parcs naturels régionaux, porteurs de ScoT, conservatoires d'espaces naturels, agences d'urbanisme...

Cette journée a permis, entre autres, de :

- recueillir les besoins en matière de consommation d'espace (plan locaux d'urbanisme, identification des friches...);
- évaluer l'outil national mis à disposition en juillet 2019. En effet, il existe une forte disparité territoriale en Auvergne-Rhône-Alpes. Certains territoires ont développé des observatoires voire des outils et données spécifiques, d'autres n'en disposent pas.

Cette journée a offert une opportunité pour que l'État, le Conseil régional et les acteurs locaux travaillent de concert, pour relancer une dynamique d'observation régionale.

Pour plus d'information, consultez [l'article en ligne](#).



# INFRASTRUCTURES, CONTRÔLE DES TRANSPORTS ET DES VÉHICULES

## INAUGURATION DU LÉMAN EXPRESS



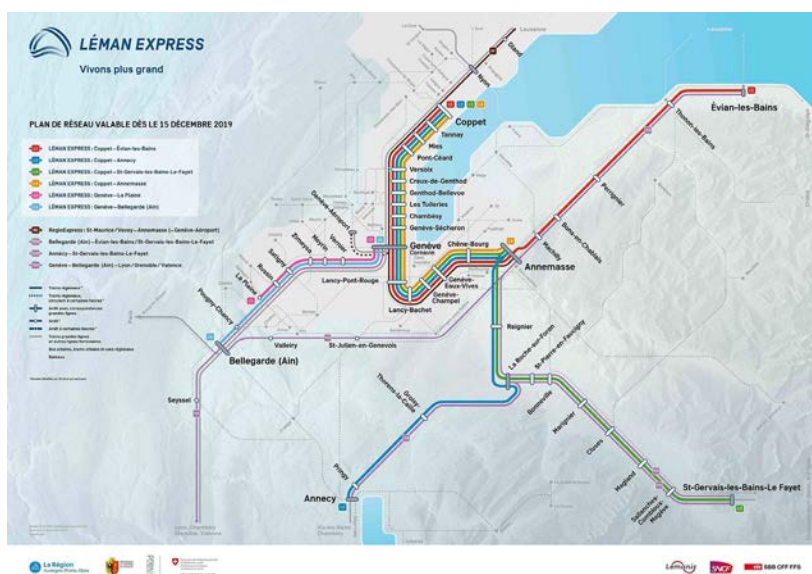
L'ouverture de la liaison Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) a permis la mise en service intégrale du Léman Express, plus grand réseau ferroviaire régional transfrontalier d'Europe.

Les travaux de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) se sont achevés fin 2019. D'une longueur totale de 16 kilomètres, dont 2 kilomètres de voies nouvelles côté français, la ligne ferroviaire CEVA constitue le trait d'union entre les réseaux suisse et français. Elle a permis la création d'un véritable réseau régional à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise en s'appuyant sur un RER transfrontalier, le Léman Express, inauguré le 12 décembre 2019. De part et d'autre de la frontière, une cérémonie commune en gare de Genève-Eaux-Vives a été organisée, en présence de l'ambassadeur de France en Suisse et de la conseillère fédérale chargée de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication.

Mis en circulation le 15 décembre 2019, le Léman Express circule sur 230 km de lignes et dessert 45 gares en France et en Suisse connectées dans un rayon de 60 kilomètres autour de Genève soit un territoire de près d'un million d'habitants. Il favorise d'ores et déjà le report modal de la route vers le fer en transportant une partie des transfrontaliers qui traversent chaque jour la frontière franco-suisse.

L'infrastructure CEVA a fait l'objet d'une convention internationale et d'une convention de financement des études et travaux engageant les acteurs du projet côté français à hauteur de 235 M€ (hors gares) dont 45 M€ de l'État. Les gares du CEVA ont fait l'objet de conventions de financement à hauteur de 46,28 M€ dont 18,98 M€ de l'État. Sur ce projet, la DREAL assure le rôle de conseil technique auprès du préfet de Haute-Savoie à toutes les étapes du projet, coordonne les différents financeurs et s'assure, pour le compte du ministère de la Transition écologique, du bon usage des financements apportés par l'État.

Pour en savoir plus sur le Léman express, visitez le site <http://www.lemanexpress.ch>





## LIGNE LYON-TURIN : LANCEMENT DU PROGRAMME D'ÉTUDES DES ACCÈS FRANÇAIS



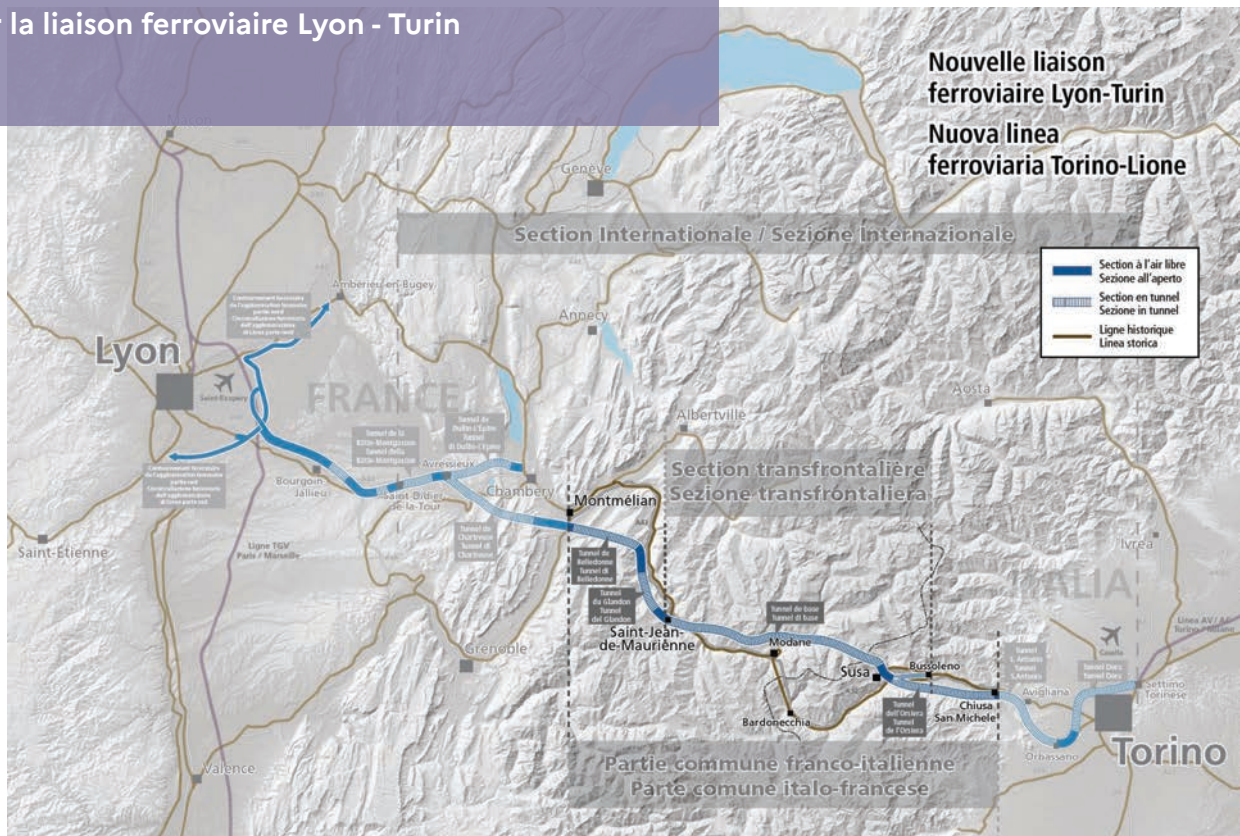
Le projet de ligne nouvelle Lyon-Turin doit contribuer au report modal de la route vers le rail du trafic de marchandises traversant les Alpes franco-italiennes et réduire ainsi les impacts environnementaux sur les vallées traversées.

Dans l'objectif de permettre l'augmentation du trafic fret, la ministre des Transports, Elisabeth Borne, a confié au préfet de région et au président de SNCF Réseau la conduite d'études visant à :

- trouver des solutions de court terme de modernisation de la ligne existante Dijon-Modane afin de satisfaire la demande pour les déplacements du quotidien et le transport de marchandises en 2030 ;
- évaluer la consistance de la ligne nouvelle entre Grenay et Saint-Jean-de-Maurienne et la programmation des travaux, en tenant compte de la déclaration d'utilité publique de 2013 ;
- mettre en place un observatoire permanent de la saturation ferroviaire des corridors de franchissement des Alpes sous la présidence d'un ingénieur général du CGEDD.

Dès le 24 juin, le préfet de région a présidé le premier comité de pilotage chargé de la mise en oeuvre de ce programme d'études, réunissant l'ensemble des élus et acteurs concernés par la ligne nouvelle et par la ligne existante Dijon Modane. Lors de ce comité de pilotage à la préparation duquel la DREAL, en tant que conseil technique, a activement participé, chacun a pu faire part de ses attentes vis-à-vis de la démarche, et la majorité des participants a souhaité la réalisation rapide des nouveaux accès. La démarche d'études est désormais engagée, intégralement financée par l'État à hauteur de 220 k€. Elle s'appuie en particulier sur une analyse des besoins exprimés par les territoires (en matière de desserte, temps de parcours, développement d'activités...).

### Programme d'études des accès français pour la liaison ferroviaire Lyon - Turin



## LA LIAISON À 2 x 2 VOIES ENTRE MACHILLY ET THONON-LES-BAINS DÉCLARÉE D'UTILITÉ PUBLIQUE



Le 24 décembre 2019, le premier ministre a signé le décret en Conseil d'État déclarant d'utilité publique les travaux de création d'une liaison autoroutière à 2 x 2 voies entre Machilly et

Thonon-les-Bains (Haute-Savoie).

Ce projet de liaison autoroutière, d'environ 16,5 km, est l'un des maillons d'un axe routier structurant qui participe, avec l'amélioration de l'offre de transports en commun, au schéma de transport multimodal de désenclavement du Chablais. La déclaration d'utilité publique, dont la DREAL a assuré la maîtrise d'ouvrage, vient concrétiser six ans d'études, de concertation et de procédures suite à la délibération du Conseil départemental du 27 janvier 2014 approuvant à

l'unanimité le principe de la prise en charge par le Conseil départemental de l'intégralité de l'éventuelle subvention d'équilibre pour la réalisation de la voie nouvelle, et à la décision ministérielle du 12 février 2014 d'engager les études et procédures en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération.

L'État et le Conseil départemental sont partenaires pour cet aménagement. La signature de ce décret permet d'engager désormais la procédure d'appel d'offres de concession pour la réalisation des travaux et l'exploitation de l'autoroute.

Les engagements pris par l'État dans le cadre de la DUP feront l'objet d'un dossier des engagements de l'Etat et de mentions dans le cahier des charges de l'appel d'offres.

## LE NŒUD FERROVIAIRE LYONNAIS EN DÉBAT PUBLIC

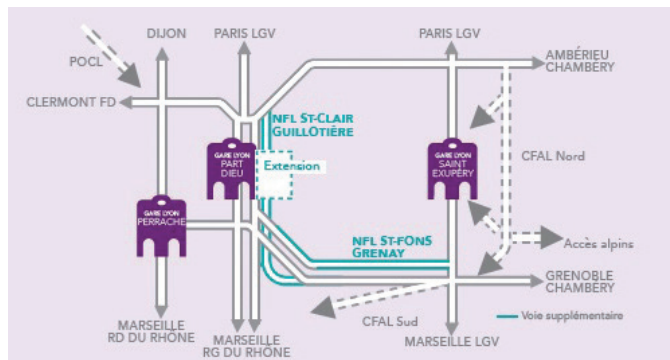
1 200 trains, dont 50 % des TGV nationaux, passent quotidiennement par le nœud ferroviaire lyonnais. Jouant un rôle majeur dans l'organisation des circulations de voyageurs et du transport de marchandises à l'échelle régionale, nationale et internationale, il est aujourd'hui saturé.

Pour répondre aux besoins d'augmentation de la capacité, des aménagements de long terme sont étudiés (entre 2,8 et 4,3Mds €) par SNCF Réseau. Suite à la décision ministérielle du 8 juin 2018, ils ont fait l'objet d'un débat public du 11 avril au 11 juillet 2019 dans l'aire urbaine de Lyon et les principales agglomérations de la région connectées avec celle-ci (Grenoble, Saint-Étienne, Clermont-Ferrand, Chambéry).

Un programme de 500M€ est financé en partie dans le cadre du contrat de plan État-Région 2015-2020 par l'État, la Région, SNCF Réseau et la Métropole de Lyon, et vise à rendre plus fiable le réseau tout en garantissant la régularité et la ponctualité.



crédit photo : Hubert Canet / SNCF Réseau



Les aménagements de long terme soumis au débat public

Les services de l'État ont apporté leur appui à SNCF Réseau et ont été pleinement mobilisés sur les 27 réunions publiques et ateliers. Ils ont répondu à toutes les questions posées via internet en respectant le délai requis de 8 jours. La Commission nationale du débat public a souligné la réactivité et la qualité des échanges avec les services de l'État.

En chiffres : environ 2 500 participants aux réunions, plus de 34 000 visites sur le site web, postant plusieurs centaines de questions et d'avis, plusieurs dizaines de cahiers d'acteurs et de contributions.

Liens utiles pour tout savoir sur :

- le débat public des aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais
- le projet de l'Étoile Ferroviaire Lyonnaise

## LA DREAL EXPÉRIMENTE UN PROCESSUS DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

D'ici janvier 2021, l'ensemble des procédures administratives du registre national des entreprises de transport par route sera accessible en format dématérialisé.

La DREAL a anticipé cette possibilité en offrant, dès le mois de juillet, trois premières procédures en ligne :

- La demande d'autorisation d'exercer la profession de transport routier de marchandises et/ou de personnes ;
- La demande de renouvellement de licence pour le transport public routier ;
- La demande de copies conformes de licence pour le transport public routier.

Ce nouveau processus permet un gain de temps lors de la constitution du dossier, un suivi simplifié de l'état de la demande et des phases d'instruction, une instruction facilitée grâce aux échanges en ligne et une diminution globale des délais de traitement.

Accès au portail : [demarches.developpement-durable.gouv.fr](https://demarches.developpement-durable.gouv.fr)



[demarches.developpement-durable.gouv.fr](https://demarches.developpement-durable.gouv.fr)

## UN SCHÉMA DIRECTEUR POUR LA LIGNE PARIS-CLERMONT-FERRAND



C'est l'une des trois lignes structurantes des trains d'équilibre du territoire (TET) dont l'État est autorité organisatrice. Elle a fait l'objet d'un schéma directeur de ligne, approuvé par la ministre des transports et présenté aux élus de l'Allier et du Puy-de-Dôme en juin 2019. La DREAL est missionnée pour l'appui au préfet de région, préfet coordonnateur de la ligne.

Ce schéma définit le programme d'investissement et les futurs horaires de la ligne à l'horizon 2025.

Pour accompagner l'acquisition de nouvelles rames dont le marché a été attribué à la société CAF fin 2019 pour 350 millions d'euros, un programme de travaux de plus de 900 millions d'euros est prévu pour rénover les voies et moderniser la ligne.



Nouveau matériel roulant prévu en 2025 sur la ligne Paris-Clermont-Ferrand (SNCF / CAF)

Le scénario de desserte retenu à l'horizon 2025 prévoit 9 aller-retours (au lieu de 8 aller-retours aujourd'hui) en maintenant un train sans arrêt depuis Clermont-Ferrand. La desserte sera cadencée à deux heures, avec une amplitude horaire accrue par rapport à l'offre actuelle.

Un programme d'études a été lancé fin 2018 pour permettre de respecter les objectifs du schéma directeur.

Le secrétaire d'État aux Transports a rencontré en septembre 2019 à Clermont-Ferrand les élus et les représentants socio-économiques de l'Allier et du Puy de Dôme ; il leur a confirmé la mise en place d'ici la fin du premier semestre 2020 d'un comité de suivi des engagements pris par SNCF Voyageurs et SNCF Réseau pour l'amélioration de la ligne.

## LES CONTRÔLEURS DES TRANSPORTS, MOBILISÉS AU QUOTIDIEN

Pour la lutte contre la concurrence déloyale :

Dans le cadre d'une action d'envergure nationale, dix opérations de contrôle des transports routiers de marchandises, mobilisant 35 contrôleurs des transports terrestres, ont été simultanément réalisées sur les grands axes de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 30 septembre 2019. Sur les 115 véhicules contrôlés (64 % immatriculés à l'étranger), 24 % des véhicules étaient en infraction, certains cumulant plusieurs infractions.

Toute l'année, environ 1800 opérations de même type sont réalisées par la DREAL qui ont permis de contrôler 11 157 véhicules (poids lourds, véhicules légers, autocars), en collaboration avec les forces de l'ordre. Plus de 21,3 % étaient en infraction. Des contrôles ont aussi été menés au sein de 473 entreprises de transport routier de la région.

Pour la qualité de l'air :

Le 4 décembre 2019, une opération de contrôle de la fraude aux dispositifs anti-pollution (l'AdBlue) a été conduite sur l'autoroute A40 en direction de la Vallée de l'Arve.

Le dispositif AdBlue permet de réduire le volume d'oxydes d'azote en sortie des pots d'échappement des véhicules à moteur diesel. Cette technologie, qui utilise un additif liquide, permet de limiter les émissions polluantes des camions et de respecter les normes européennes anti-pollution.

Sur 19 véhicules contrôlés, 2 étaient en fraude : ils ont fait l'objet d'une immobilisation immédiate et ont été envoyés pour remise en conformité dans un garage.

Durant l'année, la DREAL a effectué une recherche spécifique de fraude à l'AdBlue sur 606 véhicules. Les contrôleurs ont constaté 25 fraudes qui ont fait l'objet de suites pénales et d'une remise en conformité des véhicules concernés et 41 pannes du dispositif qui ont fait l'objet d'une réparation avant remise en circulation des véhicules.



## 200 CANDIDATS REÇUS À L'EXAMEN POUR DEVENIR TRANSPORTEURS ROUTIERS

Chaque année, le 1<sup>er</sup> mercredi d'octobre, tout le service réglementation et contrôle des transports et des véhicules est mobilisé : c'est le jour de l'examen pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle qui permet l'exercice de la profession de transporteur routier de personnes, de marchandises, et de commissionnaire de transport. L'obtention de cet examen est un passage obligatoire pour avoir le droit de créer une entreprise de transport.

512 personnes se sont présentées en 2019 au centre d'examen de Lyon, tandis qu'une équipe de 33 surveillants était chargée de veiller au bon déroulement de l'épreuve. Puis 24 correcteurs, recrutés parmi les contrôleurs des transports terrestres et les agents du registre de Lyon, ont réalisé la double correction des copies avant la réunion finale du jury qui a établi la liste des 200 candidats reçus.

**Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour le mercredi 7 octobre 2020 !**

# VIE INTERNE DE LA DREAL

## GAZ À EFFET DE SERRE : LA DREAL FAIT SON BILAN

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre produites sur une année par les activités d'une organisation. Il permet d'identifier des actions pour réduire sa facture énergétique et son impact global.

C'est une obligation pour les services de l'État comptant plus de 250 salariés. La DREAL a réalisé ce bilan sur tous ses sites, en intégrant notamment les émissions liées aux déplacements professionnels des agents (18 % des émissions) et entre le domicile et le travail (36 % des émissions de GES).

11 postes les plus carbonés ont été identifiés et font l'objet d'actions de réduction, suivies annuellement, réparties en 3 grands axes :

- agir sur les déplacements. Par exemple : création d'un portail intranet pour faciliter les déplacements domicile travail et expérimentation du covoiturage ;
- agir sur les consommations énergétiques ;
- agir sur les achats.

### Réaliser un bilan GES permet :

- de structurer sa politique environnementale
- d'évaluer sa vulnérabilité
- de se démarquer par son exemplarité
- de répondre à la réglementation (si on y est assujetti)
- d'impliquer ses salariés et ses partenaires



# FONCTIONS SUPPORTS ET VIE DES SERVICES

## L'UD DE L'ISÈRE EMMÉNAGE DANS DE NOUVEAUX LOCAUX



L'unité départementale de l'Isère est dorénavant installée 17 boulevard Joseph Vallier à Grenoble, sur le même site que la direction départementale des territoires (DDT).

Le déménagement a eu lieu du 18 au 21 mars et s'est bien déroulé grâce à l'engagement et la forte mobilisation de l'ensemble des agents des services supports.

Lors de sa visite, l'équipe de direction a pu constater la satisfaction de tous les agents de l'UD. Françoise Noars et Patrick Vergne ont remercié tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce déménagement ainsi que les agents de la DDT de l'Isère qui ont chaleureusement accueilli les nouveaux arrivants.

## MÉDECINE DE PRÉVENTION : UNE COUVERTURE RÉGIONALE POUR LES AGENTS DE L'ÉTAT

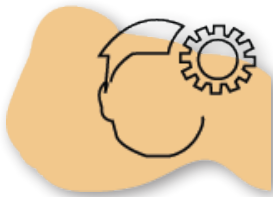
Dans toutes les administrations et les établissements publics, la présence d'un service de médecine de prévention est obligatoire, mais plusieurs services de la région n'en bénéficiaient pas en 2018. En Auvergne-Rhône-Alpes et en Normandie, la DGAFP a soutenu une expérimentation de mutualisation de la médecine de prévention entre services et opérateurs de l'État.

Ainsi, au cours de l'année 2019, la totalité des services de la zone de gouvernance et de la DREAL ont bénéficié d'un service de médecine de prévention via des solutions multiples : recours à des médecins de prévention privés, conventionnement avec des services de santé au travail ou des associations, conventions bilatérales ou vacations avec des médecins.

Par exemple, dans le Puy-de-Dôme, une convention a été signée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme (CDG 63). Ainsi 1 785 agents de l'État répartis dans 18 services (dont DDT 63, DREAL, DDCS 63, DDPP 63, DRAAF, DRAC, DIR Justice CE...) sont pris en charge.

Autre exemple dans le Rhône, un service pluridisciplinaire interministériel de médecine de prévention (SPIMP69) a été créé. 4 531 agents répartis dans 41 services et opérateurs de l'État (dont DREAL, DIRCE, DIRECCTE, DRAAF, DRDJSCS, ENTPE, DIR Justice...) bénéficieront de cette mutualisation.

## UN NOUVEL OUTIL RH : RENOIRH



Depuis le 11 juin 2019, la paye, la carrière administrative et les actes individuels des agents de nos ministères sont gérés dans le nouvel outil interministériel, RenoIRH (Renouveau de l'outil informatique relatif aux ressources humaines). RenoIRH communique notamment avec l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP), permettant une mise à jour régulière des informations individuelles, des fiches de paye et des comptes individuels retraite (CIR).

À la DREAL, les pôles PPR (volets postes et mobilité) et GAPR (gestion administrative et paye), interlocuteurs quotidiens de tous les services du ministère de la région utilisateurs de RenoIRH, ont proposé plus de 50 jours de formation à tous les utilisateurs de la région, dont les correspondants RH.

Ainsi, ce sont quelques 3 350 payes qui sont gérées par GAPR via cet outil et près de 4 500 postes gérés par le pôle PPR. À terme, RenoIRH permettra de gérer également les cycles de mobilité en remplaçant l'application Mobilité. Il devrait également s'enrichir d'un self-service à destination des agents. Grâce à cet accès, les agents pourront :

- consulter leurs dossiers administratifs ;
- signaler des changements de leurs informations personnelles (RIB, adresse...);
- demander la publication de leur poste à un cycle mobilité et faire leurs vœux de mobilité (candidatures).





# EN DIRECT DES DEPARTEMENTS

## Ain

### TRAITER LES DÉCHETS AU CŒUR DE LA ZONE DE CHALANDISE

Le projet de la société CHIMIREC situé à Chatillon-sur-Chalaronne concerne un nouveau centre de collecte consacré notamment au recyclage des huiles moteurs usagées.

Deux caractéristiques de ce projet présentent un intérêt particulier : il permet de réutiliser un site industriel déjà existant ayant exercé des activités similaires au sein de la zone industrielle. Aussi, la nouvelle implantation étant située au cœur de la zone de chalandise de l'entreprise, elle garantit d'optimiser les trajets empruntés par les déchets et de diminuer l'impact des transports routiers.

Le projet relevant à la fois de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et de celle des installations, ouvrages, travaux et aménagements (IOTA), la DREAL a instruit une de ses premières procédures d'autorisation environnementale unique.

Les principaux enjeux environnementaux du projet et du territoire concerné étaient la préservation du cadre de vie (notamment la qualité de l'air et le niveau sonore) ainsi que la préservation de la qualité des milieux aquatiques (nappe proche, cours d'eau récepteurs). Par ailleurs, le caractère combustible et inflammable de certains déchets présents sur le site a impliqué l'analyse poussée du risque d'incendie et d'explosion.

Le dialogue entre l'exploitant et la DREAL a conduit au choix d'intégrer à la procédure une phase amont, ce qui a permis de garantir la qualité du dossier présenté et de traiter la suite de l'instruction dans des délais relativement courts : 9 mois, au lieu de 12 à 15 mois plus généralement.



Centre de collecte et de recyclage de Chatillon-sur-Chalaronne

crédit photo : Chimirec

# Allier

## LA DREAL ACCOMPAGNE LES INDUSTRIELS À RÉDUIRE LES POLLUTIONS

L'entreprise Cosmétique Active Production (CAP) située à Creuzier-le-Vieux est à l'origine d'effluents dont la qualité s'est dégradée ces dernières années, le traitement par la station d'épuration urbaine n'étant plus possible eu égard aux normes applicables.

La DREAL a recherché une solution pérenne pour assurer un traitement de ces rejets. Les études et la construction de pilotes réalisés au cours de l'année 2018 ont permis de définir, construire et mettre en service une station d'épuration permettant un prétraitement des effluents avant la fin de l'année 2019. L'entreprise a tenu ses engagements et la station d'épuration qui représente un investissement de 5 millions d'euros, devrait être prochainement inaugurée.

La station d'épuration permettra de traiter 92 m<sup>3</sup> par jour. Sa mise en service devrait également permettre à l'industriel de poursuivre la recherche d'économies d'eau. La prochaine étape consiste en effet à rendre possible la réutilisation de l'eau traitée pour le lavage des équipements de fabrication.

### Quelques chiffres-clés du département

la consommation d'eau des industriels (\*) :

2013 : 6 400 000 m <sup>3</sup>	2015 : 5 900 000 m <sup>3</sup>
2014 : 5 600 000 m <sup>3</sup>	2016 : 5 400 000 m <sup>3</sup>

(\*) Total des 40 plus gros consommateurs hors Vicat Créchy



Bâtiment abritant la station de traitement

# Cantal

## MISE EN SÉCURITÉ PROVISOIRE D'ANCIENS OUVRAGES MINIERS



Teissières-les-Bouliès

L'activité minière a laissé de nombreux vestiges dans le Massif Central en raison de la recherche et de l'exploitation passée de différents métaux. Parmi ces vestiges, les cavités qui n'ont pas été rebouchées (entrées de galeries, cheminées d'aération, puits) peuvent parfois présenter des risques pour la sécurité des personnes. Lorsque l'ancien exploitant n'existe plus, l'État est responsable de la mise en sécurité de ces vestiges.

À Molèdes comme à Teissières-les-Bouliès dans le Cantal, des cavités dangereuses ont été identifiées. Leur abandon depuis plusieurs décennies en a fait des habitats privilégiés pour les chauves-souris qui sont des espèces protégées. L'enjeu pour la DREAL est donc de protéger les personnes, y compris de l'entrée intentionnelle, tout en préservant la capacité d'accueil des ouvrages miniers pour les chiroptères.

Pour cela, des études détaillées ont été réalisées en 2019. Un travail important de concertation entre les différents acteurs (propriétaires des terrains, municipalités, gestionnaire Natura 2000, services de l'État) reste à engager et devra conduire au choix des techniques les plus appropriées, ouvrage par ouvrage. En attendant, une mise en sécurité non définitive était nécessaire afin d'éviter tout risque de chute accidentelle. Les travaux correspondants ont été mis en œuvre en juin 2019 par l'entreprise « Bois & Paysages » sous la maîtrise d'ouvrage déléguée du BRGM pour six ouvrages à Molèdes et quinze ouvrages à Teissières.

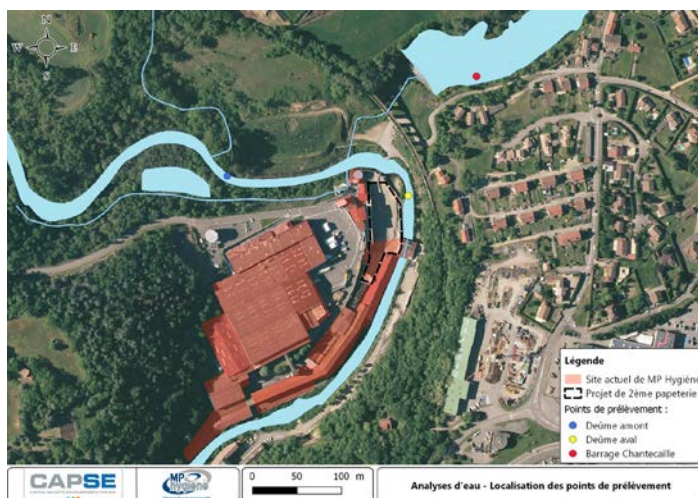
## Drôme - Ardèche

### EXTENSION DE LA PAPETERIE MP HYGIÈNE À ANNONAY : LES ENJEUX DE L'EAU BIEN INTÉGRÉS

Le fabricant de produits d'hygiène en milieu professionnel MP Hygiène a souhaité installer une seconde machine à papier sur son site Pupil à Annonay. Le doublement de la capacité a été autorisée par le préfet de l'Ardèche à l'issue d'une procédure de demande d'autorisation environnementale instruite par la DREAL intégrant totalement les enjeux de l'eau sur ce territoire.

L'autorisation délivrée, prend acte de la sobriété du projet en limitant l'augmentation des prélèvements d'eau à 40 % dans la Deûme, hors période d'étiage, malgré le doublement de production. Lors des périodes de sécheresse, l'autorisation fixe un solde prélèvement / rejet nul, les besoins de la papeterie étant alors compensés par la retenue de Chantecaille, propriété de MP Hygiène. Quant à la préservation de la qualité de la rivière, elle est assurée par l'utilisation des meilleures technologies disponibles permettant des rejets compatibles avec l'objectif de bon état écologique fixé par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

L'ensemble de ces mesures permet ainsi de poursuivre la reconquête d'un ancien site industriel et de pérenniser l'activité tout en préservant le milieu environnemental contraint. Ce projet rendra possible à terme la création de 50 emplois pour un investissement total de 20 millions d'euros.



## Haute-Loire

### PLASTURGIE EN HAUTE-LOIRE, UN SECTEUR EN PLEINE MUTATION

Les entreprises du secteur de la plasturgie sont en pleine évolution, cherchant à anticiper l'interdiction du plastique à usage unique prévue en 2040 et à favoriser l'économie circulaire.

Une nouvelle problématique « déchets » est ainsi apparue sur plusieurs installations, en plus de la problématique « air » historique. L'UiD Cantal-Allier-Puy-de-Dôme s'est fortement investie en 2019 pour permettre à ces industriels de mener à bien leurs projets dans le respect des exigences réglementaires, et de nombreux projets d'extension, de relocalisation ou de changement d'activité ont ainsi pu voir le jour.

La crise de la COVID-19 ayant massivement relancé la consommation de produits plastiques à usage unique, de nouvelles mutations seront certainement à prévoir au regard des enseignements tirés de la crise.

#### Chiffres-clés de la plasturgie en Haute-Loire :

**1<sup>er</sup> pôle** d'extrusion français de polyéthylène, soit 40 % de la production nationale

**110 établissements**

**3 900 employés**, soit 27 % de l'emploi de l'industrie en Haute-Loire.



## LE DIRECTEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES EN VISITE

Les 27 et 28 juin 2019, le directeur général de la prévention des risques (DGPR) et plusieurs de ses collaborateurs sont venus à la rencontre des agents de l'UD d'Isère à Grenoble.

Cette visite a été l'occasion de rappeler que l'UD-I, avec ses 33 sites SEVESO seuil haut et ses 70 études des dangers associées, est particulièrement concernée par l'évolution de la stratégie opérée ces derniers mois sur le réexamen des études des dangers. Le DGPR a pu expliquer sa volonté de remettre l'exploitant au cœur de ses responsabilités.

Lors d'un temps d'échange sur les nouvelles recommandations en matière d'inspections et l'objectif ambitieux des « +50 % en 3 ans », les agents ont pu faire part de leur satisfaction sur l'idée d'être « plus sur le terrain » mais également de leurs craintes sur les difficultés de mise en œuvre du nouveau guide.

Le DGPR a également pu revenir sur les [orientations stratégiques pluriannuelles pour l'inspection des installations classées](#) et sur le projet de transfert de l'inspection du travail des activités de carrière et de barrage à la DIRECCTE.

Enfin, la DREAL a pu présenter au DGPR son projet de réorganisation de l'activité ESP-canalisation, dans le but de renforcer son expertise.

## UN SITE SOUS HAUTE PROTECTION

La COGEMA a exploité dans les années 1960 une mine d'uranium à Saint-Priest-La-Prugne (Loire).

Les résidus de traitement du minerai (1,3 millions de tonnes, 792 terabequerels) ont été stockés à proximité. Pour ce faire, une digue d'une hauteur de 42 m a été construite.

Dans les années 1980, il a été décidé de recouvrir ces résidus par une lame d'eau pour assurer la protection radiologique dans un vaste bassin de stockage fermé. Aujourd'hui cette retenue artificielle d'eau constitue un barrage de grande hauteur. Ce type de stockage sous eau de résidus uranifères est le seul en France.

L'alternance de périodes de fortes pluies et de

sécheresse conduit soit à des rejets d'eau chargées radiologiquement qu'il est nécessaire de traiter ou à des émissions de radon en cas de mise à nu des stériles. De plus, la présence du barrage conduit à exposer les riverains à des risques de submersion et de contamination radiologique de l'environnement en cas de rupture. La surveillance de ce site est au carrefour de plusieurs enjeux suivis par la DREAL (sanitaire, industriel, environnemental).



# Puy-de-Dôme

## LES ÉLUS SENSIBILISÉS À LA GESTION DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts par les ménages est encore une pratique fréquente bien qu'interdite dans tous les départements. Pourtant, l'enjeu en matière de protection de l'atmosphère est élevé : le brûlage de 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines qu'un parcours de 13 000 km avec un véhicule diesel récent.

Le 19 novembre 2019, dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, l'unité inter-départementale Cantal - Allier - Puy-de-Dôme de la DREAL a organisé avec le VALTOM (syndicat de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés) une réunion présidée par la préfète du Puy-de-Dôme pour rappeler les enjeux liés à la gestion des déchets verts. Plusieurs solutions de traitement de ces déchets, ainsi que le témoignage d'élus engagés dans une gestion durable ont été présentés aux maires et présidents de communautés de communes des départements du Cantal, de l'Allier et du Puy-de-Dôme. À titre d'exemple, plusieurs communes ont aménagé des plateformes de broyage pour réduire et valoriser ces déchets sous forme de paillage.

# Rhône

## POURUIVRE L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Cinq ans après son adoption, le plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise a fait l'objet d'une évaluation, présentée le 15 octobre 2019 au comité de pilotage présidé par le préfet. La qualité de l'air a globalement continué de s'améliorer dans l'agglomération entre 2013 et 2018. Toutefois, environ 14 000 personnes restent exposées à des concentrations d'oxyde d'azote dépassant les valeurs limites réglementaires.

Compte tenu de la persistance d'enjeux forts en matière de pollution de l'air sur l'agglomération de Lyon et du jugement du tribunal administratif de Lyon du 26 septembre 2019 qui qualifie d'insuffisantes les mesures prévues par le PPA pour permettre d'éviter le dépassement des valeurs limites réglementaires, le préfet a acté la nécessité d'engager collectivement la mise en révision du PPA pour continuer à agir et amplifier l'effort pour améliorer la qualité de l'air. Cette révision nécessitera un travail important tout au long de l'année 2020 pour définir le périmètre du futur plan, analyser l'exposition des populations aux différents polluants, recenser les sources d'émissions, établir une liste d'actions partagées... L'approbation du nouveau PPA est prévue mi-2021.



crédit photo : Laurent Mignaux / Terra

## QUALITÉ DE L'AIR : LA VALLÉE DE L'ARVE PLACE LA BARRE ENCORE PLUS HAUT

Fruit d'un travail partenarial de près de deux ans, la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve pour la période 2019-2023 a été approuvée le 29 avril 2019. L'accent est mis sur l'ensemble des sources d'émission de polluants. Des objectifs ambitieux ont été fixés pour qu'à l'échéance, les valeurs limites applicables en matière de qualité de l'air et de santé soient respectées.

Les engagements financiers des différents partenaires couvrent 92 % des actions dès le démarrage du plan. Premier financeur du plan, L'État contribue à hauteur de 6,7 M€. Le Conseil régional et le Conseil départemental apportent respectivement 5 et 2,5 M€ tandis que les EPCI participent pour 15 % de l'enveloppe.

La phase opérationnelle mise en œuvre propose un nouveau schéma de gouvernance centré sur la commission locale de l'air (CL'Air) réunissant, autour du préfet, l'ensemble des acteurs du PPA : collectivités, associations, acteurs économiques, partenaires financiers. Réunie à deux reprises en 2019, elle a permis de suivre le déploiement des premières actions et de rendre compte du travail des différentes commissions thématiques.

Un site internet dédié au PPA [www.mavallee-enclair.fr](http://www.mavallee-enclair.fr) a également été lancé afin de mieux informer la population sur la qualité de l'air du territoire et sur l'avancement de la démarche.



Approbation du PPA - 29 avril 2019

# Organisation de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

au 1<sup>er</sup> septembre 2020

## Direction



**Directeur de Cabinet**  
Denis FELIX



**Directeur régional**  
Jean-Philippe DENEUVY



**Directeur régional délégué**  
Eric TANAYS



**Directrice adjointe**  
Estelle RONDEUX



**Directeur adjoint**  
Yannick MATHIEU



**Directrice adjointe**  
Ninon LÉGÉ



**Mission Communication**  
Géraldine DÉROZIER



**Mission Qualité**  
Malika OUCHIAR



**Mission Juridique**  
Céline DAUJAN



**Délégation de zone et préparation à la crise**  
Olivier VEYRET



**Secrétariat Général**  
Régis HONORÉ

- gestion de proximité du personnel
- dialogue social
- hygiène, sécurité et prévention
- formation des agents
- budget de fonctionnement
- logistique immobilière
- technologies de l'information



Thierry LAHACHE

## 8 services métiers



Fabrice GRAVIER



Christophe MERLIN

### Mobilité, aménagement, paysages

- protection et valorisation des sites et paysages
- planification et aménagement
- gestion économe du foncier
- trames vertes et bleues
- parcs naturels régionaux
- mobilité durable
- logistique et intermodalité (observatoire régional)
- Infrastructures et transports ferroviaires
- maîtrise d'ouvrage routière



Gilles PIROUX



Nicole CARRIE

### Prévention des risques naturels et hydrauliques

- prévision des crues
- hydrométrie
- contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques
- prévention des risques naturels majeurs :
  - inondations
  - risques en montagne
  - feux de forêt
  - séismes
- mouvements de terrain



Hélène MICHAUX (p.l.)

### Bassin Rhône-Méditerranée et plan Rhône

- délégation de bassin
- plan Rhône : inondation, aménagements portuaires
- schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- plan de gestion des risques d'inondations (PGR)
- zones vulnérables, sensibles et de répartition des eaux
- Rhône Franco-Suisse et CIPEL



Romain CAMPILLO



Étienne PERROT

### Prévention des risques industriels, climat, air, énergie

- inspection des installations classées
- air, changement climatique, réseaux électriques
- transition énergétique
- risques technologiques, mines, carrières
- risques chroniques, santé environnement
- canalisations - équipements sous pression



Karine BERGER



David PIGOT

### Connaissance, information, développement durable et autorité environnementale

- autorité environnementale
- information géographique et statistique
- archives, documentation
- connaissance des territoires
- politiques territoriales de développement durable
- État exemplaire
- économie verte
- partenariat associatif et éducation à l'environnement et au développement durable



Christophe DEBLANC



Marie-Hélène GRAVIER

### Eau, hydroélectricité et nature

- préservation de la biodiversité
- police de la nature
- politique de l'eau en région
- police de l'eau sur l'axe Rhône-Saône
- hydroélectricité
- géothermie



Sabine MATHONNET

### Habitat, construction, ville durable

- parc public et privé
- politiques locales du logement
- politiques sociales du logement
- comité régional de logement
- de l'hébergement
- ville durable
- qualité de la construction, promotion des matériaux bio-sourcés
- performance énergétique du bâti



Cendrine PIERRE



Emmanuelle ISSARTEL

### Réglementation et contrôle des transports et des véhicules

- inscription et contrôle des entreprises de transport routier
- agrément et contrôle des organismes de formation
- contrôle sur routes et en entreprises
- contrôle technique des véhicules
- réglementation circulation des poids lourds (transports exceptionnels, dérogations) pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73 et 74

## 2 services de gestion régionale



Mhammed SAIDI (p.l.)

### Commande publique et prestations comptables

- commande publique
- marchés
- prestations comptables mutualisées : CPCM



Mohammed SAIDI



Marie-Céline ARNAULT

### Pilotage, animation et ressources humaines régionales

- budgets régionaux
- effectifs en région
- ressources humaines en région :
  - procédures collectives
  - prestations mutualisées (paie-retraites)
  - développement des compétences
- action sociale collective et individuelle en région
- médecine de prévention

## 7 unités départementales ou interdépartementales

Ain



Olivier RICHARD

Cantal-Allier-Puy-de-Dôme



Lionel LABAILLE



Fabrice CHAZOT

Drôme-Ardèche



Gilles GEFRAYE

Isère



Mathias PEYRE

Loire-Haute-Loire



Pascal SIMONIN



Gaëlle PERRIN

Rhône



Jean-Yves PUREL

Savoie-Haute-Savoie



Anne-Laure BORSIN CHAZEAU

...risques industriels, inspection des installations classées, éolien, carrières, contrôles techniques des véhicules, canalisations, équipements sous pression, plan de protection de l'atmosphère

Mis à jour le 08 septembre 2020

# GLOSSAIRE



## A

Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFB	Agence française pour la biodiversité
ARS	Agence régionale de santé

## B

BEGES	Bilan des émissions de gaz à effet de serre
BRS	Bail réel solidaire
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières

## C

CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CDNPS	Commission supérieure, sites, perspectives et paysages
CGEDD	Conseil général de l'environnement et du développement durable
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIPEL	Commission internationale pour la protection des eaux du Léman
CNDP	Commission nationale du débat public
CNR	Compagnie nationale du Rhône
CRB	Comité régional de la biodiversité
CRHH	Comité régional de l'habitat et de l'hébergement
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

## D

DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDT	Direction départementale des territoires
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DGPR	Direction générale de la prévention des risques
DIRCE	Direction interdépartementale des routes Centre-Est
DIRRECCTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRDJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

## E

ENSAP	Espace numérique sécurisé de l'agent public
ENTPE	École nationale des travaux publics de l'État
EPCI	Établissements publics de coopération intercommunale
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GES	Gaz à effet de serre

## I

IAGF	Initiatives pour l'avenir des grands fleuve
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IOTA	Installations, ouvrages, travaux et aménagement





# GLOSSAIRE

<b>M</b>	
MTES	Ministère de la Transition écologique et solidaire
<b>O</b>	
OFS	Organismes de foncier solidaire
<b>P</b>	
PAC	Porter à connaissance
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PDM	Programme de mesures
PDU	Plan de déplacements urbains
PGRE	Plans de gestion de la Ressource en eau
PLAI	Prêts locatifs aidés d'intégration
PNA	Plan national d'actions
PNR	Parcs naturels régionaux
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPRi	Plans de prévention des risques inondation
PPRT	Plan de protection des risques technologiques
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PRSE	Plan régional santé-environnement
PTGE	Projets de territoire de gestion de l'eau
<b>R</b>	
RENOIRH	Renouveau de l'outil informatique relatif aux ressources humaines
RNN	Réserve naturelle nationale
RNR	Réserve naturelle régionale
<b>S</b>	
SCAP	Stratégie de création des aires protégées
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
Sites SEVESO	Sites industriels présentant des risques d'accidents majeur
SNBC	Stratégie nationale bas carbone
SPC	Service de prévision des crues
SPIM69	Service pluridisciplinaire interministériel de médecine de prévention
SPPEH	Service public de la performance énergétique dans l'habitat
SPPPI	Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions industrielles
SPPPY	Secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise
SRADDET	Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
<b>T</b>	
TET	Trains d'équilibre du territoire
TRI	Territoires à risque important d'inondation
<b>U</b>	
UD	Unité départementale
UNESCO	United nations educational, scientific and cultural organization

# PUBLICATIONS



### Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes

N° 87 Octobre 2018

#### Près d'un ménage sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique liée au logement

En Auvergne-Rhône-Alpes, 19,3% des ménages sont considérés comme vulnérables en matière d'énergie. Cette vulnérabilité est liée à la situation de leur logement (type de logement, état de l'habitat, etc.) et à la situation économique des occupants (niveau de revenu, etc.).

Source : Insee, enquête Energie Logement 2017

### Actes sur le séminaire régional foncier - 25 juin 2019

#### Un bien commun stratégique pour l'avenir de notre territoire

##### En région Auvergne-Rhône-Alpes, les usages d'affaires comme objet politique

Le foncier est un bien commun stratégique pour l'avenir de notre territoire. Il est au cœur de la vie économique et sociale de nos territoires. Les usages d'affaires sont un enjeu majeur de la politique foncière.

#### Revue de la situation par Région de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Le foncier est un bien commun stratégique pour l'avenir de notre territoire. Il est au cœur de la vie économique et sociale de nos territoires. Les usages d'affaires sont un enjeu majeur de la politique foncière.

#### Tableau n° 7: Transition foncière - contraintes et défis

Le foncier est un bien commun stratégique pour l'avenir de notre territoire. Il est au cœur de la vie économique et sociale de nos territoires. Les usages d'affaires sont un enjeu majeur de la politique foncière.

### Rapport d'évaluation du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération grenobloise et de la feuille de route qualité de l'air 2014-2019

Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération grenobloise a été évalué en 2019. Les résultats montrent des progrès significatifs dans la réduction des émissions de polluants atmosphériques.

### PETIT GUIDE POUR LA RECONVERSION DES FRICHES

Aménageurs qui renouent la ville à partir d'anciens sites industriels, de zones ou pour d'autres. Découvrez les réglementations applicables mais aussi les solutions qui facilitent le travail pour une meilleure maîtrise du calendrier, éviter votre décalé de responsabilité, et contrôler votre budget.

### Demandes et attributions de logements sociaux en région Auvergne-Rhône-Alpes

#### Bilan 2018

Le bilan 2018 des demandes et attributions de logements sociaux en région Auvergne-Rhône-Alpes montre une augmentation des demandes et des attributions.

### MOBILISER LES ACTEURS ET RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ DANS LES TERRITOIRES

Plan régional d'action biodiversité 2020-2022 Axe 1

### « La dynamique d'accueil d'un territoire dépend des ouvertures à l'urbanisation » une idée reçue ?

Les communes rurales ont-elles des besoins spécifiques de logements sociaux ? La réponse est oui, mais elle est complexe.

#### La dynamique d'accueil d'un territoire dépend des ouvertures à l'urbanisation : une idée reçue ?

Certains territoires ont-ils des besoins spécifiques de logements sociaux ? La réponse est oui, mais elle est complexe.

### Evolution de l'artificialisation sur la région Auvergne-Rhône-Alpes

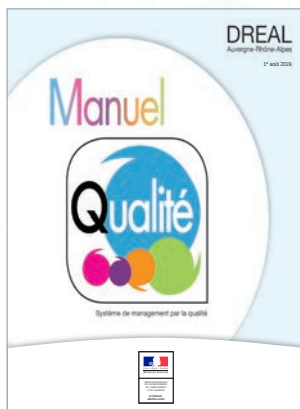
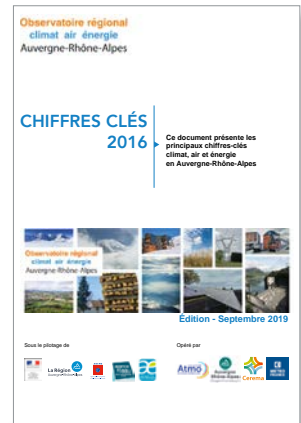
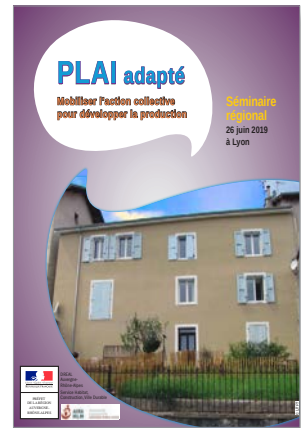
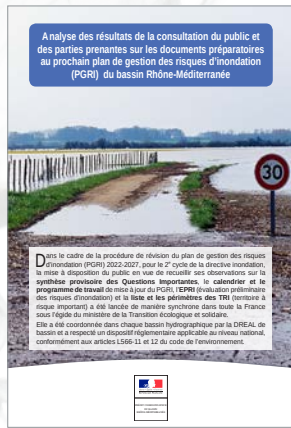
#### 1- Analyse de l'artificialisation en Auvergne-Rhône-Alpes

La gestion économe du foncier grenoblois : une idée reçue ?

#### 2- Les déterminants de l'artificialisation

Les communes développent-elles un caractère rural ?

Les communes développent-elles un caractère rural ?



**Crédit photos :**

© DREAL Auvergne-Rhône-Alpes sauf mention sous les photos

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage : Géraldine Dérozier

Comité de rédaction : les chefs de services, chefs de pôle, chefs des unités  
départementales

Conception, réalisation : Mission communication

Octobre 2020

ISSN 2550-8709



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Imprimé en 140 exemplaires

par le Groupe Chaumeil

13 rue Emile Decorps - Parc d'activité Atlantique - 69100 VILLEURBANNE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)